

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 310 88, tél. adm et publ. (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 37 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 50
3 mois Fr 13 - 6 mois Fr 25 - 1 an Fr 50 - LE NUMÉRO 30 ct Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Le Parti socialiste, lui, agit

Les quatre semaines qui nous séparent des élections seront agitées. Il y aura de quoi, d'ailleurs: une incertitude considérable plane sur l'issue de ce scrutin, à la fois pour le Grand Conseil et pour le Conseil d'Etat. Sans nul doute, la carte politique du canton de Neuchâtel peut subir d'importantes modifications au soir du 19 avril.

La nouveauté, toujours séduisante, n'est pas toujours bonne en elle-même. Il arrive qu'elle soit faite d'ignorance ou de mépris du réel, d'illusions, de chimères, de vide. En ce cas, elle n'apporte rien, sauf un espoir qui sera déçu. Pour aboutir à quelques choses, la nouveauté doit se fonder sur une critique précise de ce qui existe, elle doit indiquer concrètement des solutions plus avancées et dire par quel chemin on y arrivera. Ce travail ardu, le Parti socialiste l'a entrepris, seul entre tous. Il a élaboré pour la législature 1969-1973 un programme clair, articulé, dont chaque point a été mûrement réfléchi. Si les électeurs et les électrices l'appuient en assez grand nombre, on peut mettre en œuvre ce programme dans les mois qui viennent. Le vrai renouveau, c'est cela. Ce n'est pas un flot d'écrits vengeurs, de paroles excitées, de réquisitoires. C'est l'effort pour-

suivi jour après jour, année après année, pour modifier la société dans un sens plus juste et plus humain.

Les partis récemment créés ont sur nous cet avantage que, n'ayant jamais rien fait, ils échappent à la critique. Les socialistes, eux, se battent depuis un siècle pour la dignité et pour le bien-être des salariés. Ils assument depuis un demi-siècle des responsabilités dans les communes et dans l'Etat. Ils n'échappent donc point à la critique. Mais ils ont joué un rôle moteur. Notre canton est celui, de toute la Suisse, où le socialisme démocratique recueille proportionnellement le plus de voix. Il est en même temps, de l'aveu général, le plus avancé sur le plan social. S'agit-il là d'une simple coïncidence? Avant de choisir un modernisme complaisant — d'autant plus complaisant qu'il est gratuit — les gens qui réfléchissent se poseront cette question.

D'un autre côté, inquiets des déboires qui les menacent, les partis bourgeois font dépendre la prospérité du canton du maintien de leur prépondérance. A les en croire, il suffirait qu'ils perdent la majorité au Grand Conseil pour que le malheur s'abatte sur les Neuchâtois. Ce n'est pas vrai. Le Parti socialiste a prouvé, par ses actes

une fois de plus, qu'il était majeur, conscient de l'intérêt collectif et qu'il savait, le cas échéant, assumer les choix nécessaires même au prix de certaines impopularités. La fin de la traditionnelle majorité des radicaux, des libéraux et du PPN au Grand Conseil ne serait pas un mal pour le canton. A cause de la solidarité socialiste, la voie ne serait pas ouverte à l'aventure. En revanche se trouverait brisée une politique de bloc qui constitue un frein au libre développement des énergies créatrices dans tous les partis.

Rigoureusement démocratique, ouvert au monde moderne, renouvelé au vrai sens du mot, le Parti socialiste engage la lutte avec confiance. Il a moins d'argent que les autres. Il s'interdit de flatter les électeurs. Il assume, dans sa complexité, sa vocation réformatrice. Il inscrit sur son drapeau les premiers mots de son programme, qui ne sont pas seulement des mots mais qui expriment le sens profond de son combat: « Nous luttons pour une société nouvelle, dans laquelle les hommes et les femmes seront libres, responsables, maîtres de leur commune destinée. »

René MEYLAN.

Meilleures affiches de l'année 1968



Les vingt-neuf meilleures affiches de 1968 sont exposées jusqu'au 30 mars à Zurich, au Utoquat. Un jury les a choisies parmi 487, « concurrentes » et elles ont reçu une distinction du Département de l'intérieur.

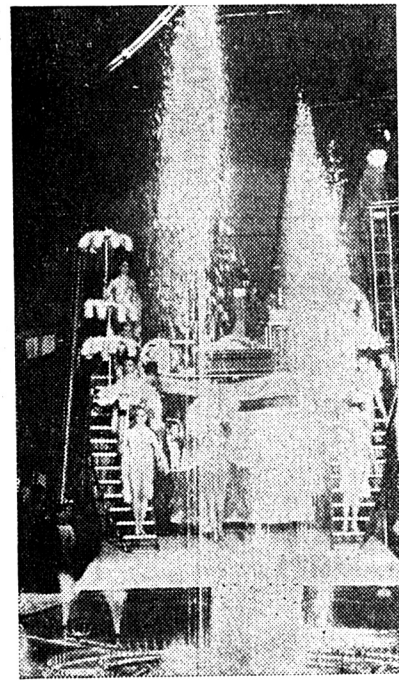
Cela s'est passé dans notre pays

NOUVEAU MOUVEMENT CONTRE LA VIOLENCE. — Un groupe de personnes de diverses régions du canton de Fribourg ont fondé un « mouvement d'action non violente » placé sous la présidence de M. P. Luper. Il se propose de contribuer à l'avènement de la paix et à l'établissement d'une plus grande justice par les moyens de la non-violence active. Les moyens d'action de ce mouvement comprennent l'action individuelle, l'information du public, des interventions auprès d'organismes et des manifestations. Parmi les tâches immédiates de ce « mouvement d'action non violente », on peut citer notamment l'action en faveur d'une solution du problème de l'objection de conscience.

POUR LUTTER CONTRE UNE CATASTROPHE. — La ville de Lausanne a mis sur pied une organisation en mesure d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. Un système d'alarme centralisé, dont l'idée avait été acceptée en 1965 par le Conseil communal, existe aujourd'hui. Il a été présenté mercredi à la presse par M. Deppen, municipal, chargé de la police. Un central d'appel permet de mobiliser en un laps de temps très bref jusqu'à 900 personnes, disponibles 24 heures sur 24, et appartenant au service du feu, à la protection civile, à la police, au Service d'hygiène et aux services de santé.

Un exercice pratique, avec les phases successives de l'appel, du déploiement des secours et de l'intervention sur place sera organisé cette année.

« Cirque sous l'eau »



Dimanche passé, la première de saison du Cirque national suisse s'est tenue à Rapperswil. Le programme est placé sous la devise « Cirque sous l'eau ». Notre photo montre le ballet aux jeux d'eau « Les Doriss Girls » de Paris

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS. — Les représentants des nombreuses sections de l'Union suisse des arts et métiers se sont réunis à Fribourg, sous la présidence du conseiller national C. Hackhofer (ZH) en session ordinaire de printemps. La conférence a fait le tour des problèmes essentiels qui préoccupent les arts et métiers. Elle a constaté en particulier que la politique actuelle du Conseil fédéral en matière d'intégration européenne correspond aux idées de l'USAM.

DEUX AVIATEURS TUÉS. — Mercredi après midi, au cours d'un exercice d'acrobatie, un avion de sport s'est écrasé vers 16 h. dans le voisinage de la place d'aviation de Wangen (Schwytz). Les deux occupants ont été tués. Il s'agit du pilote de Swissair M. P. Buechler et de son compagnon, M. X. Lüönd, machiniste, aspirant au brevet de pilote de Swissair. La chute est due de toute évidence à une perte de vitesse. Des témoins virent l'appareil piquer tout à coup vers le sol. Les deux occupants sont morts sur le coup. Une aile de l'appareil est brisée.

L'année dernière déjà, le 27 mars un médecin dentiste bernois, le Dr H. Imhof, s'était tué dans des circonstances analogues au même endroit.

Conseil national: Après le premier débat sur la revision du Code pénal

Pris par une certaine lassitude, les représentants du peuple viennent de terminer la revision du Code pénal suisse. Tout n'est pas terminé pour autant; le Conseil des Etats aura encore son mot à dire.

L'empreinte donnée par le Conseil national à ce futur nouveau code restera pourtant bien marquée. Durant ces longs débats, les innovations progressistes proposées par la commission furent généralement confirmées.

Ainsi, l'introduction dans la loi du régime de la semi-liberté est chose faite, et il paraît peu probable que le Sénat fasse marche arrière sur ce point. Les expériences audacieuses — puisqu'elles étaient en opposition avec la législation alors en vigueur — faites dans ce domaine par certains cantons, notamment celui de Neuchâtel, pourront être poursuivies et généralisées.

Sans introduire le principe de la peine unique, qui abolirait la distinction entre l'emprisonnement et la réclusion, on a tout de même fait un sérieux pas dans cette direction.

Dans son état actuel, le nouveau Code pénal oblige les cantons à séparer rigoureusement les délinquants primaires des récidivistes. Ainsi, ceux qui devront subir pour la première fois une peine, souvent conséquence d'un acte irréfléchi commis sous l'empire de circonstances fortuites et de la détresse, ne risqueront plus d'être définitivement « contaminés » par le milieu plus asocial des récidivistes.

La notion nouvellement introduite de « jeunes adultes » mérite également d'être soulignée. Le projet prévoyant 19 ans comme limite supérieure de l'adolescence, il était nécessaire de prévoir une nouvelle catégorie pour l'âge intermédiaire. Ceci est désormais chose faite; les jeunes adultes de 19 à 25 ans qui commettront des délits ne subiront pas intégralement les rigueurs du code.

Enfin, de très nets progrès ont vu le jour dans les dispositions relatives à la radiation des inscriptions au casier judiciaire. Si la version du Conseil national passe victorieusement l'obstacle de la seconde Chambre, les inscriptions radiées du casier judiciaire le seront vraiment; il sera impossible de les communiquer en sous-main, comme c'était malheureusement encore trop souvent le cas.

Sur un point essentiel, toutefois, le Conseil national s'est distancé des propositions de sa commission; nous le regrettons. En adoptant un amendement de M. Gläner (rad., GL), le Conseil national a rendu possible le renvoi de certains jeunes délinquants — particulièrement pervers ou notablement asociaux — dans la catégorie des récidivistes. Ici, on a fait preuve d'un pessimisme peut-être exagéré.

Dans l'ensemble, cette première étape de la revision du Code pénal est positive; elle traduit une évolution sensible vers une vue plus moderne de notre société. L'accent passe de la notion de répression à celle de réintégration.

JEAN RIESEN,
conseiller national.

Le film de la séance

Après avoir adopté la revision du Code pénal, la Chambre basse a abordé en deuxième lecture la revision du statut des PTT, dont l'objet principal est de doter cette entreprise, comme les CFF, d'un conseil d'administration, afin de l'exploiter selon des méthodes modernes de gestion. Soutenu par une commission unanime, le projet s'est toutefois heurté à l'opposition du groupe communiste, qui craint une diminution du contrôle populaire sur ce qui doit rester un service public, et de plusieurs députés radicaux, qui ont proposé le renvoi au gouvernement de ce projet « mal mûri ». Dans le débat général,

la discussion a porté en outre sur la fixation des taxes, qui, de l'avis général, doit rester soumise au référendum facultatif, et sur la composition du Conseil d'administration, où d'aucuns voudraient voir figurer pour un tiers des représentants du personnel, afin de réaliser une véritable cogestion.

L'entrée en matière a été votée par 100 voix contre 5, et la proposition de renvoi a été rejetée par 78 voix contre 28.

Au Conseil des Etats

Après avoir adopté définitivement l'arrêté sur les banques étrangères, dans la version du Conseil national, le Conseil des Etats a abordé le problème de la protection des locataires. Le régime actuel de surveillance des loyers échoit à la fin de l'année. Le Conseil fédéral propose de remplacer ce régime par une disposition du Code des obligations autorisant le locataire victime d'une résiliation de bail injustifiée à saisir la justice.

M. Borel (rad., Genève) a estimé ce projet trop modéré, et il a demandé une revision plus profonde du Code des obligations, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les intérêts des locataires et ceux des propriétaires. Il importe surtout de tenir compte des besoins particuliers de certaines régions du pays.

Partant du fait que la prorogation du régime actuel de surveillance des loyers est envisagée (puisque le postulat de M. Debétaz a été accepté au Conseil national), M. Munz (rad., TG) a, en revanche, proposé de renoncer pour le moment à toute revision du Code des obligations. Cette idée a été combattue par un député socialiste, M. Vogt (SO).

Le conseiller fédéral von Moos a mis l'accent, dans son intervention, sur la nécessité de revenir à un marché libre du logement.

LE NOUVEAU STATUT DES PTT

Le Conseil national a pratiquement achevé, mercredi après midi, l'examen du nouveau statut des PTT. Le vote final n'interviendra que plus tard, mais quelques décisions capitales ont été prises. C'est ainsi qu'il fut décidé que les taxes ne doivent pas nécessairement produire un bénéfice. La version de la commission, précisant que « le bénéfice net doit être versé à la caisse fédérale », a recueilli 42 voix, tandis que 42 voix également allaient à la version du Conseil des Etats, qui renonce à cette précision. Le président Aebischer a tranché.

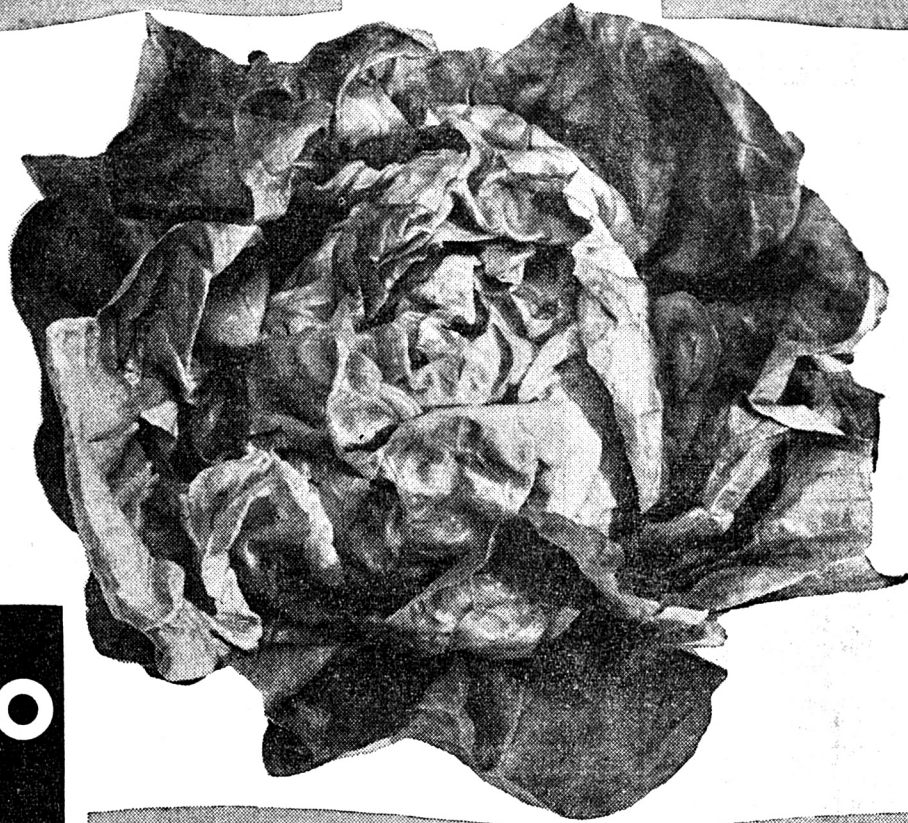
Autre vote important, celui qui concernait la participation du per-

sonnel. Il fut décidé que le personnel des PTT aurait au Conseil d'administration une représentation « équitable », alors que R. Muller (soc., BE) proposait, au nom d'une minorité, que le personnel ait droit à un tiers des sièges (5 sur 15).

Enfin, et il fallut de nouveau l'intervention du président pour trancher (48 contre 48), le conseil a décidé que le Parlement devrait être compétent pour fixer toutes les taxes, les principales pouvant, de surcroît, faire l'objet d'un référendum facultatif.

Le projet devra encore être revu par le Conseil des Etats avant d'entrer en vigueur.

La Chaux-de-Fonds



Salade pommée de Hollande

LA TÊTE —.50

C'EST UN PRIX COOP !

AVEC TIMBRES COOP



C'EST MIEUX!... C'EST AVANTAGEUX!... C'EST COOP!

POMMES
Kalterer

3.40

les 3 kg.

VENDREDI

TOURTE sacher

fourrée
aux framboises

3.—

au lieu de 3.50!

SAMEDI

TRESSE
au beurre

1.80

CAKE
princesse

+ 20 points Coop

2.—

seulement!

AVEC TIMBRES COOP, BIEN SUR!...

PARC DES SPORTS
LA CHAUX-DE-FONDS

DIMANCHE 23 MARS,
à 15 h.

Y O U N G - B O Y S

CHAMPIONNAT SUISSE DE L. N. A

Prix habituels des
places

Location: voir affiches

A 13 h. 15:
match des réserves



loisirs présente, en colla-
boration avec le CEO

mardi 25 mars 1969, à 20 h. 15,
aula du centre scolaire des Forges
(bus N° 2, arrêt Les Forges)

à La Chaux-de-Fonds

DE L'INDE AU BIAFRA

Un reporter parle de son métier

Conférence: **JEAN BUHLER**

illustrée de diapos en couleurs

Entrée: places non numérotées Fr. 4.—.
Bon Coop-loisirs N° 1 69/70 validé 1 fr., un bon
par place

Location: La Cité du Livre, avenue Léopold-
Robert 41 (pas de réservation)

Emission d'un emprunt

5% Ville de Neuchâtel 1969
de Fr. 12 000 000

destiné à la conversion ou au remboursement
de l'emprunt 3 1/4% Ville de Neuchâtel 1947 de
Fr. 8 000 000 à l'origine, dont le solde de Fr. 5 440 000
arrive à échéance le 1^{er} août 1969 et, pour le
surplus, au financement de divers travaux d'utilité
publique.

Conditions de l'emprunt

Durée 15 ans maximum
Titres de Fr. 1000 et Fr. 5000 au porteur
Coupons annuels au 15 avril
Cotation aux principales bourses suisses
Libération du 15 au 30 avril 1969

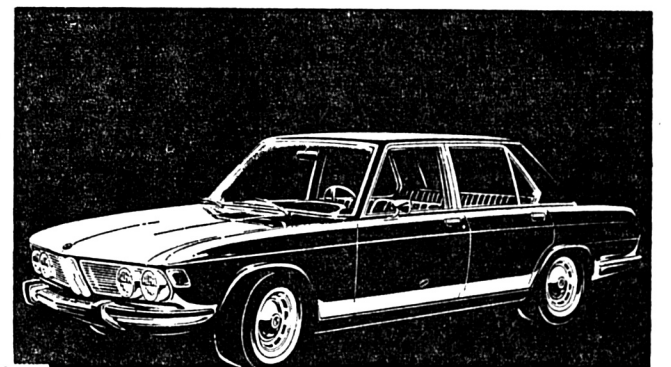
Prix d'émission

99.65% + 0.60% timbre fédéral sur titre

Délai de conversion et de souscription
du 20 au 26 mars 1969, à midi

Les prospectus ainsi que les bulletins de conversion et de
souscription peuvent être obtenus auprès des banques.

Banque Cantonale Neuchâteloise
Union des Banques Cantoniales Suisses
Cartel de Banques Suisses



Garage de la Charrière
Gérolf Andrey
Rue des Moulins 24
La Chaux-de-Fonds



Agence officielle BMW

Une bonne publicité: Le Peuple-La Sentinelle

Un coup dans l'eau ? Bilan de la 37^e législature

Le Parti socialiste répond au Dr Dubois

Dans un récent tract « préélectoral », le Dr Dubois, « politicien indépendant », préparait à sa sauce le menu du jour pour le compte du POP. Analgésiques, médecine du travail, raffinerie de Cressier, scandale Buehrle Erlikon... et pollution des eaux. Il n'était guère habile d'agiter le thème spectral de la pollution des eaux en Suisse, d'une part, dans le canton de Neuchâtel, à fortiori: notre pays est qualifié de « château d'eau de l'Europe » et son Service de protection des eaux y est des plus efficaces, notre canton renferme, malgré les apparences, une énorme réserve souterraine en eaux potables. Comme les arguments du Dr Dubois sont plus polémiques qu'objectifs et trop politiques pour être scientifiques, nous avons hésité à relever le gant. Voici comment nous imaginons le débat:

Dr DUBOIS. — Nos lacs, nos cours d'eau, nos nappes souterraines d'eau potable continuent à se polluer.

NOTRE RÉPONSE. — Pour y remédier, non pas du verbiage mais des réalisations et des chiffres:

Etat des stations d'épuration en Suisse

(entre parenthèses: canton de Neuchâtel)

	En service	En construction	Projets prêts à être exécutés
Nombre de stations	294 (2)	64 (5)	75 (2)
Nombre de communes rattachées	400 (2)	166 (9)	195 (3)
Capacité des stations (hab. et équiv. d'hab.)	3 347 110 (150)	2 033 735 (109 210)	1 040 805 (20 400)
Frais de construction (en fr.)	491 041 079 (35 000)	411 161 889 (25 440 000)	235 840 265 (6000 000)

Dr DUBOIS. — La lutte pour la protection de nos eaux potables et de la vie animale et végétale dans nos cours d'eau et dans nos lacs est l'une des tâches les plus importantes de la Confédération.

NOTRE RÉPONSE. — Tâche dûment remplie:

- juridiquement: ★ 16 mars 1955: ordonnance d'exécution sur la protection des eaux; ★ convention entre la Confédération et les fabricants de détergents; ★ en projet pour 1971: révision de la loi fédérale sur la protection des eaux;
- scientifiquement: ★ contrôle permanent du débit minimum des rivières (important pour la pêche); ★ les laboratoires de l'EAWAG, à Zurich, sont à la pointe de la recherche concernant la chimie et la biologie des eaux; ★ une vaste étude faite par des experts vient de déposer son rapport sur les conséquences qu'aurait sur la faune et la flore un réchauffement des eaux (utilisation des eaux pour le refroidissement des centrales nucléaires);
- financièrement: ★ la Confédération assume les frais d'étude des eaux superficielles (rivières et lacs) et subventionne celles régionales des eaux souterraines.

Dr DUBOIS. — Il faut relever le problème encore méconnu des détergents.

NOTRE RÉPONSE. — Le récent congrès de la chimie à Neuchâtel a mis en évidence le très grand effort entrepris par les chercheurs pour la mise au point de détergents dégradables. La Confédération exige que les détergents fabriqués en Suisse soient dégradables naturellement à 90%; il importe de relever que nos prescriptions sont plus sévères que celles du Conseil de l'Europe lui-même qui préconise 80% d'auto-destruction.

Si le problème de la biodégradation est pratiquement réglé, bien plus urgent au contraire se révèle celui de l'élimination des produits chimiques résultants de cette dégradation. Il importe de régler le problème posé par les phosphates. Cela signifie aussi lutter contre l'emploi abusif des engrais synthétiques phosphatés, car l'épuration en zone agricole est difficile. Dans le canton de Neuchâtel, un contrôle statistique des phosphates est en cours dans le lac; la lutte au niveau de la troisième chaîne d'épuration (chimique) a donc bel et bien débuté.

Dr DUBOIS. — De plus en plus souvent, nous prenons nos eaux potables dans des lacs pollués de détergents, dans des nappes phréatiques qui le seront sous peu. Les eaux dites minérales seront, elles aussi, contaminées dans un délai relativement proche.

NOTRE RÉPONSE. — Quelle complaisance à peindre le diable sur la muraille pour alarmer la population!... Le canton de Neuchâtel en particulier — tout le Jura en général — a une situation privilégiée: deux grandes réserves naturelles d'eau souterraine permettent déjà partiellement et permettront toujours plus d'alimenter nos cités; il s'agit des hautes vallées jurassiennes de La Brévine et des Ponts, lesquelles, par leur situation à l'écart des zones industrielles et par leur nature géologique, constituent à la fois réservoirs et filtres naturels pour nos eaux potables. L'eau y est d'excellente qualité et on estime que ces nappes phréatiques permettront un jour d'alimenter 500 000 habitants! Grâce à la prévoyance des villes des Montagnes surtout, des études approfondies et des contrôles réguliers sont entrepris par des hydrogéologues et

des chimistes depuis un certain temps déjà.

Avec l'implantation de la station d'épuration d'Yverdon et celle de Neuchâtel bientôt terminée, la lutte contre la pollution du lac est déjà bien engagée et devrait, au cours des années, amener un rétablissement normal de la situation. En ce qui concerne les rivières, le Doubs notamment, la situation devrait s'améliorer plus rapidement encore, après construction de la station du Locle et celle plus tardive de La Chaux-de-Fonds, ce d'autant plus que dans les eaux courantes la suppression de la cause



remédie presque instantanément au mal. La question est de savoir si les villes françaises feront l'effort analogue.

Voilà pourquoi, à l'issue de ce petit jeu de questions-réponses, il nous est permis de poser la dernière question: Dr Dubois avez-vous touché?... et d'y répondre: non, c'est un coup dans l'eau...

Le Parti socialiste veille et propose

plutôt qu'une empoignade stérile avec les marchands de savon

- poursuivre les études en vue de l'exploitation des réserves souterraines naturelles (vallées de La Brévine et des Ponts);
- contrôler de plus en plus systématiquement les sources et nappes du point de vue bactériologique et chimique, surtout en ce qui concerne les éléments trace nocifs (cuivre, chrome, fer, baryum, cadmium, cyanure, nitrite, ammoniacque, phénols, azote organique...);
- lutter efficacement contre la pollution des rivières souterraines par les carcasses d'animaux jetés dans certains gouffres par les agriculteurs (pratique encore répandue malgré les lois!);
- limiter dans la mesure du possible l'emploi des engrais synthétiques phosphatés;
- recyclage des eaux résiduaires industrielles, c'est-à-dire réemploi après traitement approprié (une usine de papier consomme 300 000 m³ d'eau par tonne de papier). J.-J. Miserez.

Au cours des quatre dernières années, le peuple neuchâtelois s'est rendu aux urnes onze fois pour accepter vingt-sept décrets, lois ou articles de la Constitution. La plupart de ces scrutins étaient nécessités par la disposition de l'article 39 de la Constitution, aux termes duquel une dépense non renouvelable supérieure à 200 000 fr. ou une dépense renouvelable supérieure à 30 000 fr. par an est soumise obligatoirement au vote du peuple. On trouvera ci-dessous le rappel des résultats de ces scrutins ainsi que l'indication de la participation.

17. 5. 1965 Traitement des inspecteurs forestiers (7261 oui, 2589 non). Loi instituant des allocations familiales en faveur de travailleurs indépendants de l'agriculture et de la viticulture (8213 oui, 1952 non). Participation: 11 %.
5. 12. 1965 Loi sur l'aide complémentaire AVS/AI (23 412 oui, 381 non). Participation: 25,6 %.
29. 3. 1966 Crédit de 8,6 millions pour l'exécution d'importants travaux d'améliorations foncières et d'adduction d'eau (17 929 oui, 2569 non). Décret concernant la protection des sites naturels du canton (18 647 oui, 2284 non). Crédit de 1,25 million pour l'achat d'un bâtiment destiné à l'Ecole normale de Neuchâtel (15 931 oui, 4418 non). Crédit de 47 millions pour la cinquième étape de restauration et de correction des routes cantonales (17 336 oui, 3159 non). Participation: 22,5 %.
3. 7. 1966 Crédit de 8,5 millions pour la construction d'un institut de chimie (4532 oui, 1580 non). Crédit de 0,6 million pour la transformation de la Maison des jeunes filles de La Chaux-de-Fonds (4568 oui, 1543 non). Participation: 6,6 % (!).
16. 10. 1966 Loi concernant les traitements des magistrats, des fonctionnaires de l'Etat et du personnel des établissements d'enseignement public (16 184 oui, 10 209 non). Participation: 28 %.
2. 7. 1967 Crédit de 655 000 fr. pour la création d'installations destinées à la destruction des cadavres d'animaux et des déchets d'abattoirs (9420 oui, 1701 non). Participation: 12 %.
17. 12. 1967 Contreprojet du Grand Conseil pour l'amélioration et le développement de l'assurance maladie dans le canton de Neuchâtel reprenant les postulats de l'initiative du Parti socialiste et du POP munie de 14 838 signatures (17 032 oui, 2559 non). Loi sur l'aide hospitalière (17 301 oui, 2302 non). Loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents du canton (17 695 oui, 1867 non). Participation: 20,8 %.
22. 4. 1968 Loi portant révision du Code de procédure pénale — nouveau juge d'instruction (9948 oui, 1803 non). Crédit de 17 millions pour la construction du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds (8566 oui, 3248 non). Participation et financement de l'Etat à un service cantonal de médecine du travail et d'hygiène industrielle (9819 oui, 1935 non). Crédit de 8,6 millions pour la première étape de la Cité universitaire de Neuchâtel (8532 oui, 3233 non). Loi sur la formation professionnelle (9887 oui, 1864 non). Décret concernant l'encouragement de la construction de logements (9715 oui, 2016 non). Participation: 12,5 %.
23. 6. 1968 Crédit de 7,6 millions pour l'exécution d'importants travaux d'améliorations foncières et d'adduction d'eau (9986 oui, 2896 non). Participation: 13,7 %.
3. 11. 1968 Centre psychosocial neuchâtelois (4900 oui, 1395 non). Centres d'entretien pour les Travaux publics (4951 oui, 1392 non). Participation: 6,8 %.
2. 2. 1969 Age d'éligibilité au Grand Conseil ramené de 25 à 20 ans (motion Spira, soc.): 12 079 oui, 4262 non. Loi sur l'assurance maladie (15 413 oui, 1224 non). Loi sur l'assurance scolaire contre les accidents (15 470 oui, 1081 non). Loi sur l'aide complémentaire AVS/AI (15 860 oui, 808 non). Participation: 13,7 %.

Principales démarches socialistes

INTERPELLATIONS. — Conditions de travail à la raffinerie de Cressier (R. Meylan). Fuite de mazout dans la Thielle (H. Verdon).

MOTIONS ACCEPTÉES. — Traitement du personnel enseignant, revalorisation de la fonction (H. Verdon). Mesures énergiques et rapides pour résorber la pénurie d'appartements (H. Eisenring). Centres médicaux (R. Comtesse). Maisons des jeunes (M^{lle} R. Schweizer). Conservatoires et écoles de musique (C. Mojon). Protection et information des consommateurs (M^{lle} R. Schweizer).

MOTIONS REPOUSSEES. — Référendum obligatoire: A. Sandoz a demandé la suppression de cette institution, car elle contribue à détourner une fraction importante du corps électoral des urnes (voir les taux de participation ci-dessus), les objets soumis au vote du peuple ne posant pas de questions de principe et ne soulevant aucune opposition organisée.

Abstentionnisme: M. Rousson invitait le Conseil d'Etat à faire procéder à une étude afin de déceler les causes de l'abstentionnisme et de chercher à y remédier.

Propagande électorale: R. Meylan demandait que les pouvoirs publics prennent en charge les frais de propagande, afin que des groupements économiques ne soient pas en mesure de fausser le libre exercice de la démocratie en mettant à la disposition de certains des moyens matériels que d'autres ne peuvent obtenir.

POSTULAT ACCEPTÉ. — Revalorisation de la fonction publique (R. Spira).

POSTULAT REPOUSSE. — Prévention contre les accidents (H. Perret).

MOTIONS EN SUSPENS. — Développement de la culture intellectuelle (M. Rousson). Création de centres d'information familiale et de régulation des naissances (M^{lle} R. Schweizer). Ouverture anticipée des bureaux de vote (J.-P. Huther). Développement des leçons de gymnastique et de sport (H. Eisenring). Office cantonal des sports (J. Boillat). Etude de nouvelles structures politiques et administratives régionales (R. Spira). Introduction de la notion d'agglomération dans le droit public neuchâtelois (Ph. Muller).

PROJET DE RÉSOLUTION EN SUSPENS. — Maintien de la surveillance des loyers après le 31 décembre 1969 (H. Eisenring). John Clerc.

Lorsque le Grand Conseil a refusé, en février dernier, l'introduction d'une clause impérative concernant l'examen d'office de tous les cas (afin que les apprentis et les étudiants qui en ont besoin reçoivent une bourse automatiquement), il a refusé par là de répondre aux désirs de plusieurs générations d'étudiants.

En effet, depuis bon nombre d'années, les assemblées générales des étudiants de l'Université de Neuchâtel n'ont cessé de charger leur exécutif de défendre cette idée. C'est dans l'exercice de mon mandat de président de la FEN que j'ai poursuivi cette action... et que j'ai cru pouvoir y donner une conclusion heureuse.

Je me trompais, hélas! et c'est une loi négligant ce point fondamental qui a été acceptée par les députés de la droite (majoritaire) dans la séance de février.

Bien que déçu, j'étais reconnaissant aux partis de gauche, qui, eux, avaient vu l'importance de l'introduction de l'examen d'office. En effet, le Parti socialiste trouvait la loi insuffisante et s'abstenait de l'accepter, tandis que le POP la refusait. Ces deux actions

Bourses d'études et d'apprentissage A CHACUN SA CHANCE!

avaient le même sens, celui de considérer comme nulle et non avenue une loi qui ne faisait que codifier la réalité et la figer, l'empêchant par conséquent d'évoluer vers un mieux.

Ceci dit, il est temps d'examiner ce problème, afin que vous puissiez vous en faire une idée précise.

Une bourse d'études ou d'apprentissage est une aide que la commune et le canton donnent à un élève afin qu'il puisse commencer, continuer et terminer des études qu'il ne pourrait pas faire faute de moyens financiers.

La forme sous laquelle la bourse était jadis octroyée se rapprochait de « l'assistance ». On imagine bien l'impression de mendiant que devaient avoir ceux qui n'avaient pas la chance de naître riches.

Cela a quelque peu changé, mais

pas assez à notre gré. En effet, comme jadis, celui qui désire faire des études doit demander à la commune où il réside ou au canton une bourse. Ce faisant, son cas est examiné, en général par l'exécutif. Lorsqu'une décision est prise, elle lui est communiquée, et il peut ou non continuer ses études.

Quoi qu'on en dise, la bourse actuelle est la continuation de la bourse de jadis, avec comme changement uniquement le nombre de cas, ce qui permet un peu d'enlever cette pénible impression de mendiant.

Le projet défendu par la Fédération des étudiants est en quelque sorte une troisième et décisive étape pour dégager la bourse de la charité.

C'est le cas lorsque, chaque année, la situation de tous les jeunes de 15 ans par exemple, est examinée.

Chacun reçoit ensuite une proposition lui apprenant qu'il peut, s'il le désire, recevoir une bourse afin de continuer ses études. Je rappelle que ce système, dit « examen automatique » ou « d'office », est appliqué et fonctionne parfaitement bien au Locle.

Grâce à ce système, le fait d'être boursier sera tout naturel, et ce sera un droit sur lequel on pourra compter. Ce qui entraîne que les parents, à l'aide d'une information très poussée, sauront que, quoi qu'il arrive, et sans avoir besoin de le demander, leurs enfants pourront finir leurs études ou leur apprentissage, ce qui signifie que plus personne ne craindra de se lancer dans une prolongation de scolarité.

Notre pays, qui a besoin de forces nouvelles et qualifiées, et cela conti-

nuellement, ne peut sous-estimer le rôle très important du recrutement des élites. Cela dans tous les milieux et particulièrement dans la classe ouvrière, qui demande et qui mérite de voir un « mieux » pour ses enfants. Démocratiser les études, c'est faire que les plus capables réussissent, et non les plus riches!

C'est pour ces raisons que la Fédération des étudiants a décidé de lancer un référendum afin que la loi soit revue et qu'on y introduise l'examen d'office. Tout est mis en œuvre pour y parvenir, et le soutien du Parti socialiste est précieux lorsqu'il recommande à tous ses membres et amis de signer les listes qui passeront.

Je me permettrai, quant à moi, de remercier tous ceux qui nous ont aidés et nous aideront à défendre notre idéal, et je les prie de bien recevoir ces étudiants qui passent leurs vacances à cette tâche, afin que leurs successeurs aient ce qu'ils n'ont pas eu.

Une démocratie sans un droit absolu à l'instruction n'est pas une vraie démocratie!

Pierre Bertoli.

PROGRAMMES



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

La Suède a battu la Tchecoslovaquie

Plus rapidement que prévu, l'URSS s'est retrouvée seule en tête du classement du tournoi mondial de Stockholm. La Tchecoslovaquie (que les Soviétiques rencontreront samedi soir) a en effet dû s'incliner devant la Suède (0-2). Auparavant, les champions du monde avaient relativement facilement battu la Finlande, portant leur total de points au maximum de huit en quatre matches.

URSS—FINLANDE, 6-1. — La quatrième journée du tournoi mondial de Stockholm, au programme de laquelle figuraient deux matches seulement, a débuté par une formalité pour les Soviétiques qui ont facilement battu la Finlande par 6-1 (3-0, 1-0, 2-1). Plus de 3000 spectateurs s'étaient

déplacés dans l'espoir d'assister à une surprise. Il n'en a jamais été question. Pourtant, la chose aurait été possible, car les Soviétiques ont disputé — et de loin — leur plus mauvais match de ce tournoi mondial. Pour la première fois depuis le début de ce championnat du monde, ils ont paru vulnérables. Malheureusement pour le public, les Finlandais se trouvaient eux aussi dans un mauvais jour, de sorte que les champions du monde se sont finalement imposés sans peine au terme d'une rencontre de qualité fort médiocre.

SUÈDE—TCHÉCOSLOVAQUIE, 2-0. — C'est devant près de 8000 spectateurs, et au terme d'un match passionnant, que la Suède a causé la pre-

mière surprise de ce tournoi mondial en disposant de la Tchecoslovaquie par 2-0 (1-0, 0-0, 1-0). Les Suédois se sont montrés nettement supérieurs sur le plan tactique en empêchant leurs adversaires de développer leurs combinaisons habituelles. Ce n'est qu'en fin de partie que les Tchecoslovaques retrouvèrent tous leurs moyens. Mais ils ne parvinrent pas alors à redresser la situation.

LA SITUATION

Suède—Tchecoslovaquie, 2-0
URSS—Finlande, 6-1

1. URSS	4 4 0 0	34-6	8
2. Tchecoslovaquie	4 3 0 1	21-8	6
3. Suède	4 3 0 1	18-9	6
4. Canada	3 1 0 2	7-14	2
5. Etats-Unis	3 0 0 3	7-33	0
6. Finlande	4 0 0 4	9-24	0

Aujourd'hui : Canada—Etats-Unis.

SANCTIONS EN SUISSE

Au cours de sa dernière séance, la Commission de discipline de la Ligue suisse de hockey sur glace a pris les sanctions suivantes :

— Une amende de 500 fr. est infligée au H.-C. Kloten (plus 100 fr. de frais) pour organisation défectueuse et conduite antisportive du public lors du match Kloten—Genève-Servette du 25 janvier.

— Suspension jusqu'au 30 avril 1970 du gardien du H.-C. Fleurier, Bernard Stalder, pour agression sur un joueur de Saint-Imier lors du match de championnat de première ligue Fleurier—Saint-Imier du 26 décembre. Le joueur attaqué souffrait d'une commotion cérébrale et il a dû être hospitalisé. Une amende de 60 fr. plus les frais sont assortis à cette sanction.

— Suspension jusqu'au 31 décembre 1970 du gardien du H.-C. Illnau-Effretikon, Hansruedi Walliser, plus une amende de 50 fr. et les frais, pour agression sur les arbitres lors du match de championnat de première ligue Ascona—Illnau-Effretikon du 1^{er} février.

Tout savoir sur le football

● En match amical joué à Lugano, le F.-C. Lugano s'est incliné par 1-3 devant Monza, dix-septième du classement en série B italienne ! Le but tessinois a été marqué par Luttrap.

● Huitièmes de finale de la coupe de France (match d'appui) : Angers—Lyon, 3-1 ; Sedan—Red-Star, 3-1.

● Coupe des villes de foire : Ujpest Dozsa—Leeds United, 2-0. Les Hongrois sont qualifiés pour les demi-finales.

● La Fédération italienne a suspendu pour deux journées de championnat le stade de Palerme, à la suite des incidents qui ont marqué le déroulement de la rencontre Palerme—Napoli du 16 mars dernier. L'équipe parthénopeenne, qui s'était imposée par 3-2 sur le terrain, a été déclarée gagnante par 2-0.



Eddy Merckx l'imbattable

Déjà vainqueur en 1966 et en 1967, Eddy Merckx a gagné Milan—San Remo pour la troisième fois. Lauréat de Paris—Nice, vainqueur de la « Primavera », il a ainsi égalé son compatriote Fred Debruyne qui avait réussi semblable exploit en 1956. Au palmarès de Milan—San Remo, sa troisième victoire lui permet d'égaliser Fausto Coppi (vainqueur à trois reprises en 1946, 1948 et 1949). Seuls désormais Costante Girardengo (six victoires) et Gino Bartali (quatre) ont fait mieux que lui dans la « Primavera ».

Cette année, Eddy Merckx a terminé détaché, lâchant dans la descente du Poggio de San Remo, ultime difficulté du parcours, le Français Raymond Poulidor et le champion du monde, Vittorio Adorni, qui avaient répondu à son contre mais qui ne purent le suivre. Certes, l'attaque de Merckx fut favorisée, semble-t-il, par un dérapage de Poulidor, qui précéda Adorni. Le Français et l'Italien durent freiner et le Belge eut rapidement trente mètres d'avance. Il ne devait plus être rejoint. C'est du moins la version que donna Adorni.

Les autres coureurs, et Poulidor notamment, ont reconnu de leur côté qu'il n'était pas possible de suivre le Belge. Telle fut la conclusion de cette course qui ne connut jamais un seul instant de répit.

Le classement : 1. Merckx (Be), les 228 km. en 6 h. 37'56" (moyenne 43 km. 423) ; 2. De Vlaeminck (Be), à 12" ; 3. Basso (It) ; 4. Zandegu (It) ; 5. Godefroot (Be) ; 6. Pijnen (Ho) ; 7. Janssen (Ho) ; 8. Van Coningsloo (Be) ; 9. Le-

man (Be) ; 10. Sercu (Be) ; 11. Sgarbozza (It) ; 12. Van Schil (Be) ; 13. Tamiazzo (It) ; 14. Milioni (It) ; 15. Bellone (Fr). Puis : 62. Rolf Maurer (S), à 32".

RADIO
Jeudi 20 mars 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 18.50 Concours des jeunes. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La bonne tranche. 20.00 Magazine 69. 20.20 Sur les marches du théâtre. 20.30 « Pelléas et Mélisande », drame lyrique. 21.30 Concert extraordinaire. 22.30 Inf. 22.35 Concours lyrique. 23.55 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Librairie ouverte à Saint-Pol Roux. 21.00 Pas un mot à la reine mère. 22.00 Silence, on tourne. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Lecture. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Grand concert récréatif. 20.40 et 21.10 Opérettes. 21.30 Les jeunes entre eux. 22.15 Inf. 22.25 Jazz. 23.30 Hockey sur glace.

Vendredi 21 mars 1969
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Sonate. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Concerto. 10.00 Inf. 10.05 Sonate. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Cantate. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-Salon. 11.15 Inf. 11.20 Bulletin d'enneigement. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 Quatre à quatre. 12.45 Inf. 12.55 « Le Vicomte de Bragelonne », feuilleton. 13.05 Musiciel. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Pages de Schubert. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Quintette. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mosaïque sonore. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 20 mars 1969
16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Vie et métier. 18.30 Bulletin. 18.35 Rendez-vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 « Un Taxi dans les Nuages », feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.20 Le point. 21.20 Show Brigitte Bardot. 22.05 Catch. 22.30 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 20 mars 1969
1re chaîne. — 18.20 Dernière heure - Contact. 18.30 Total 3000. 18.45 Actualité littéraire. 19.15 Kiri le clown. 19.20 Actualités régionales. 19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Panorama. 21.30 Mannix. 22.20 Ecran musical. 23.20 Télénuits.

2e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Télésoir couleurs. 19.55 Téléports. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 « Les Shadoks », feuilleton. 20.40 Variétés publiques. 21.40 « Alouette », film. 23.15 Hockey sur glace. 23.45 On en parle.

Vendredi 21 mars 1969
1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémedi. 14.24 et 15.06 TV scolaire.

2e chaîne. — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL: Assemblée de section. — Jeudi 20 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel du Soleil.

NEUCHÂTEL: Groupe féminin. — Séance jeudi 20 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City, salon français.

CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS DE SECTIONS: Les présidents de districts et de sections, ainsi que les membres du Comité cantonal, sont convoqués vendredi 21 mars, à 20 h., au Buffet de la Gare, à Neuchâtel, salle du 1^{er} étage. A l'ordre du jour: informations sur la campagne électorale, distribution du matériel. Présence indispensable! En cas d'empêchement, veuillez déléguer un suppléant.

ZURICH, SECTION ROMANDE DU PSS: Assemblée ordinaire de section. Jeudi 20 mars, à 20 h. 15, au Restaurant Schönau, Langstr. 200, Zurich. Conférence du camarade Ferdinand Hauser, Zurich: « Actualité politique ».

Les actions sont plus sincères que les paroles. M^{11e} de Scudéry

CANTON DE GENÈVE

Section rive gauche. — Comité, jeudi 20 mars, à 18 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

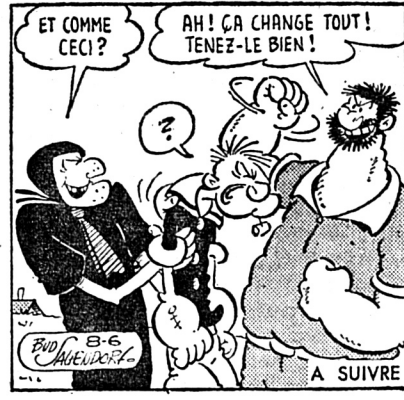
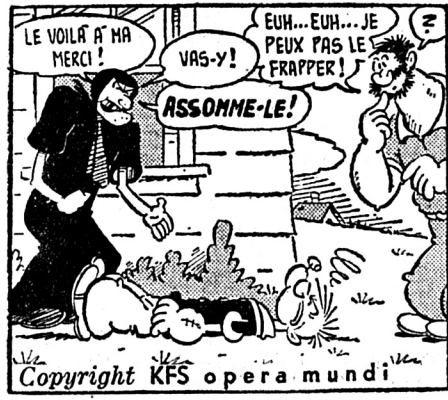
COMITÉ DIRECTEUR. — Lundi 24 mars, à 20 h. 30, Café de la Terrasse. Les membres du bureau sont convoqués à 18 h. 15.

CANTON DE VAUD

MONTREUX: Assemblée générale annuelle. — 21 mars, à 20 h. 30, au Café du Marché (1^{er} étage), à Montreux.

RIVIERA VAUDOISE: Groupe féminin. — Mardi 25 mars, au Café du Marché (1^{er} étage), Montreux. Assemblée générale suivie d'un film célébrant l'aide technique au tiers monde: « L'eau et la vie », conférence de M. Ernest Thévoz. Invitez vos amies et connaissances.

PENTHALAZ: Salle de répétition du nouveau collège, mardi 25 mars, à 20 h. 30, Gilbert Baechtold commente les films tournés lors de son voyage en Amérique du Sud. Venez nombreux et invitez vos amis et connaissances.



Jérémias Gotthelf
Heur et Malheur
d'un
Maître d'Ecole

2
Mon père, il est vrai, travaillait ferme, lui aussi. Mais, soit qu'il manquât d'habileté, soit qu'il jouât de malheur, ses gains étaient restreints. Il fut un temps où il achetait le fil et tissait à son compte pour les marchands; mais cet essai n'avait pas réussi. Aussi, quand il entama ce chapitre, n'en finissait-il pas de peser contre les injustices de ce bas monde.

— Plus on est pauvre, disait-il, plus on aurait besoin de gagner. Mais voyez ce qui se passe, ce sont les riches qui tirent le plus de leur marchandise. Les marchands vous ont un flair qui leur permet de discerner à cent pas sur la figure de leur client s'il a besoin d'argent; alors soyez assurés que le malheureux recevra par aune un demi-pfenning ou un pfenning de moins que s'il n'avait pas besoin de son argent; ils le tour-

nent et le retournent jusqu'à ce que les larmes lui viennent aux yeux et qu'il y voie juste assez pour apercevoir qu'un autre client plus fortuné reçoit un prix plus élevé d'une étoffe de moindre qualité. Mais ce n'est pas tout. Quand le pauvre tisserand croit avoir enfin réussi à sauvegarder un maigre bénéfice, ces messieurs trouvent encore moyen de lui faire subir un rabais pour de soi-disant défauts de tissage, pour le mauvais fil, pour n'importe quoi; le malheureux n'y avait absolument pas songé, le cœur lui saigne, mais, que voulez-vous, il faut bien qu'il en prenne son parti; il n'est pas de force à plairement.

Ah! s'ils savaient, ces Messieurs, ce que souffre un pauvre tisserand, quand, penché sur son travail dans un sous-sol humide, il calcule, kreutzer après kreutzer, ce qu'il retirera de son ouvrage et compare ses gains avec ses dettes ou les besoins de son ménage! Le voilà angoissé à la pensée que les recettes ne suffisent pas à balancer les dépenses; la navette, qui vole plus rapide, semble s'associer à ses appréhensions. Puis chargeant son rouleau de toile sur son dos fatigué, il se met en route pour la foire de Berthoud ou celle de Langenthal. C'est un grand jour pour la famille, où chacun sait ce que représente un pfenning de plus ou de moins payé pour le travail du père; la femme et les enfants attendent avec anxiété le retour de celui-ci; ils sont impatients de savoir ce que le marchand a dit et combien il a payé; ils dormiront bien ou mal, selon que le marchand a été de bonne ou de mauvaise humeur. Ah! si ces Messieurs savaient tout cela, ils retrancheraient

sûrement une bouteille à leur plantureux repas et donneraient, par pitié, un pfenning de plus au pauvre ouvrier. Sinon, ils seraient de pierre depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

Mon père dut donc renoncer à son indépendance et se mettre aux gages de l'un de ces Messieurs; il ne tissait pour son compte que le chanvre et le lin que nous cultivions nous-mêmes. Mais quand il s'en allait, portant le rouleau qui lui appartenait en propre, son allure et son port de tête étaient tout autres; et si, au lieu de le vendre à un marchand, il réussissait à l'endosser à quelque dame de la ville, il rentrait le soir avec une petite pointe et la casquette sur l'oreille.

Un jour il revint passablement gris; ce fut pour nous autres enfants un spectacle particulièrement amusant. Une dame de la ville lui avait donné du fil à tisser, le vieux tisserand qu'elle occupait étant mort. Mon père avait d'abord refusé:

— Voyez-vous, Madame, avait-il dit, mon patron est terriblement exigeant; il ne tolère pas un jour de retard; c'est un homme à faire des scènes terribles à celui de ses employés qui ne livrerait pas l'ouvrage au temps fixé; c'est un pacha à trois queues, quoi!

Cependant, comme il y voyait son profit et qu'il comptait bien, en travaillant le matin de bonne heure et tard le soir, ne pas s'exposer aux reproches de son patron, il s'était décidé à prendre un lot de fil.

Quand il apporta la toile à sa nouvelle cliente et qu'il se mit à mesurer à la manière des

tisserands, la dame prit un petit air rusé et lui dit:

— Allons, mon cher ami, je ne suis pas si bête que cela; vous autres tisserands avez beau être de fins moineaux, vous ne m'y prendrez pas. Je n'entends pas que vous ajoutiez votre pouce à l'aune; cela m'enlève des aunes.

— A votre service, Madame, avait répondu mon père avec un grand sérieux.

Ils s'étaient quittés parfaitement contents l'un de l'autre; mais les batz que mon père avait gagnés en n'ajoutant pas son pouce à l'aune étaient restés à l'auberge; en échange il rapportait un fameux plumet.

Mon père entendait que le produit de son travail servit au paiement de ses intérêts et, cas échéant, à l'amortissement de sa dette. Quant à l'entretien du ménage et aux dépenses courantes, c'était au domaine à y pourvoir. Telle était la volonté paternelle.

— Combien de particuliers, disait-il, trouvent le moyen de vivre et de payer leurs intérêts, sans avoir la ressource du tissage ou d'un autre métier et sans que leurs terres soient meilleures ou plus étendues que les miennes! D'où tirent-ils l'argent nécessaire, si ce n'est de leur domaine?

Ce disant il supputait, de tête et avec la craie, quelle petite dette il éteindrait pendant l'année courante et quelle autre dette plus forte il liquiderait l'an d'après. Les années s'ajoutaient aux années et les calculs de mon père se trouvaient faux, heureux quand il parvenait à tourner sans faire de nouvelles dettes.

(A suivre.)

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un homme dont aucun pays ne veut

Président: J.-F. Béguin.
Jurés: M^{mes} Quaille et Maléus.
Ministère public: M. J. Cornu.
Greffière: M^{me} Voirol.

C'est une affaire extraordinaire ayant certainement été à même d'inspirer Kafka, qui a occupé le tribunal hier matin.

L'audience a été ouverte par la lecture d'une lettre du Département fédéral de police, qui avisait le tribunal qu'il était prêt à payer les frais nécessaires au renvoi de l'accusé dans un autre pays. Cette démarche étonnante dans un pays qui se targue d'être largement ouvert aux réfugiés, alors que les auteurs de la lettre savent très bien que la personne visée est indésirable partout, ouvre à notre avis une affaire Serge Roukine. C'est le nom de l'accusé, un homme de 47 ans, intelligent et d'allure distinguée, dont nous écrivons le nom en toutes lettres dans l'intention d'apporter notre appui à son sauvetage. Serge Roukine n'est réellement ni un voleur, ni un escroc. Les circonstances d'une vie hors série l'ont obligé à vivre de mendicité et, comme la générosité, lorsqu'elle doit s'appliquer directement d'homme à homme est difficile à obtenir, pour manger, l'accusé a usé de son intelligence pour obtenir des prêts ou des dons. Il a monté des fables et a obtenu ainsi de l'argent de nombreux curés et autres prêtres. Il a fait sauter des nuitées d'hôtel, du fait que répudié par tous, sans argent, sans papiers, dans l'impossibilité de travailler légalement, il avait besoin, de temps en temps, de dormir dans un lit.

Pourquoi les autorités judiciaires fédérales ont-elles choisi de renvoyer Serge Roukine devant un tribunal neuchâtelois? On ne le saura probablement jamais, car elles avaient le choix entre une vingtaine de tribunaux.

UNE VIE D'ENFER

Roukine est né en Allemagne, d'un père russe blanc, possesseur d'un passeport Nansen. Lorsqu'il eut 20 ans, son père alla habiter la France. Là, Roukine fut doté d'un frère qui eut la chance d'être né en France et d'acquiescer ainsi automatiquement la nationalité de ce pays. Aucun problème ne s'est jamais posé pour lui. Par contre pour Serge Roukine, le fait d'être apatride représentait le début d'un drame. Sans papiers, il fut refoulé de France en Suisse, de Suisse en Allemagne ou au Luxembourg, voire en Tunisie, et vice versa. Une vie in-

COLLISIONS. — Hier, à 16 h. 15, un automobiliste de Fontainemelon, qui montait la route de la Vue-des-Alpes, s'est assoupi à son volant à la hauteur du Pré-de-Suze. Son véhicule s'est déporté sur la gauche et est entré en collision avec une voiture arrivant en sens inverse. Dégâts matériels.

● Vers 22 heures, deux voitures sont entrées en collision à l'intersection des rues du Stand et Numa-Droz. Sous le choc, une des voitures a été projetée sur le trottoir et a endommagé deux vélos. Une passagère, M^{me} F.H., a été légèrement blessée.

LES CARROUSELS SONT ARRIVÉS. — Nos forains et leurs métiers sont arrivés chez nous et occupent la place du Gaz de bien sympathique manière. Le soleil qui les a accueilli restera, nous l'espérons, un fidèle compagnon pour eux. Il ne vous reste plus qu'à profiter de la joyeuse ambiance qui anime toujours nos fêtes foraines.

COMMUNIQUÉ

La Section préprofessionnelle présente au public, jeudi 20 mars, à 20 h., au grand aula des Forges-Bonne-Fontaine, ses deux chorales de 1re année et son groupe de flûtistes qui se sont préparés dans le cadre des activités complémentaires. Le public aura un grand plaisir à constater que la musique vocale reconquiert la place qu'elle mérite dans nos écoles. Samedi, dimanche et lundi, du 22 au 24 mars, au collège de Bellevue, les objets et les films réalisés dans dix-huit secteurs différents des activités complémentaires seront présentés. L'exposition est si originale qu'elle mérite sans doute le titre d'attractions! Entrée libre aux deux manifestations.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Angélique et le Sultan».
EDEN: 20.30, «L'Amour».
PLAZA: 20.30, «Mister Dynamite».
RITZ: 20.30, «Salut Berthe!».
SCALA: 20.30, «Le Défective».

Divers

MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Guye, av. Léopold-Robert 13 bis.
(Des 22.00, le No 11 renseigne.)

fernale, sans jamais être sûr du lendemain, corsée encore par un internement à Dachau et dans d'autres camps d'extermination de sinistre mémoire, du fait qu'il avait participé à la résistance française. Les organes de l'ONU, qui s'occupent des réfugiés ont décidé que la France devait s'occuper de lui. Mais les autorités de ce pays se moquent éperdument de cette décision et, chaque fois que Roukine entre en France, on lui donne un délai de 48 heures pour en sortir.

Rejeté d'un pays à l'autre, Roukine trompe les curés et accumule les séjours en prison. En France, il passe devant 17 tribunaux pour avoir reçu de l'argent de 17 prêtres. En Tunisie, il passe deux mois en prison dans des conditions épouvantables. Enfin, à Moudon, il trouve un avocat d'office, M^e Mercier de Lausanne, qui s'occupe de lui et fait preuve d'humanité en sa faveur. C'est lui qui a alerté M^e Favre, chargé de sa défense devant le tribunal de notre ville. A son tour, M^e Favre s'émeut et cherche une solution. Espérons qu'il réussira à la trouver. Il est, en effet, impensable qu'en Suisse, où l'on s'honore d'avoir accueilli des milliers de réfugiés, on ne trouve pas la possibilité d'en accueillir un de plus en la personne de Roukine.

UNE CONJURATION
DES BONNES VOLONTÉS

Devant un cas aussi exceptionnel, une vie aussi lamentable, le tribunal se voit placer devant un problème des plus complexes. M. Cornu devrait normalement requérir une peine qui n'exécède pas la prison préventive subie. Le résultat se traduirait, une fois de plus, par l'expulsion immédiate du prévenu, ce que personne ne souhaite. M^e Favre, son défenseur, lui, en est réduit par humanité à réclamer une peine plus forte, pour que, durant le séjour en prison du prévenu, il ait le temps de trouver une solution administrative et judiciaire humaine et, si possible, définitive du cas Roukine. Devant ces faits, le président ordonne une suspension d'audience qui permette de rechercher une possible entente.

A la reprise, M. Cornu réclame une peine de 7 mois de prison, soit un mois de plus que la préventive. M^e Favre remercie, et demande qu'on l'aide à faire connaître le cas désespéré, posé par la personnalité de Serge Roukine. Il s'efforcera durant ce mois de le résoudre net, ce qui lui fait honneur.

Le tribunal lui apporte un premier encouragement en faisant sienne la proposition de M. Cornu, acceptée par M^e Favre. Serge Roukine est donc condamné à 7 mois de prison, moins 6 mois de préventive, à 20 fr. d'amende et à 900 fr. de frais.

Nous formons le vœu que toutes ces bonnes volontés réunies auront le don de fléchir les autorités responsables et de permettre à Roukine de rester en Suisse.

En un mot, le cas Roukine attend une solution que nous espérons heureuse pour lui.

La dernière chance
avant l'internement

M. F. a 30 ans et son casier judiciaire est déjà celui d'un récidiviste d'habitude. «C'est un ouvrier valable», déclare son dernier employeur. Malheureusement, il n'a reçu aucune éducation, placé qu'il était chez des agriculteurs dès l'âge de 13 ans, si ce n'est celle des maisons de redressement dont il a fait connaissance dès sa tendre adolescence. Le résultat: ses deux dernières condamnations à trois et à deux ans de réclusion. C'est donc un voleur, un voleur qui n'a pas de chance. Il s'est marié avec une veuve ayant un enfant. Ceci aurait pu apporter un changement dans sa vie. Ce ne fut pas le cas, car aujourd'hui son ménage compte six enfants, dont deux sont nés durant ses séjours en prison et ne peuvent lui être attribués. Sa vie jusqu'ici se solde par un indiscutable fiasco.

L'affaire qui l'amène à nouveau devant un tribunal est grave; surtout du fait que si son vol n'avait pas été découvert sur-le-champ, tous ses camarades de travail auraient éventuellement pu être suspectés. On fête Noël dans l'entreprise qui l'occupait;

voyant que la porte du bureau était ouverte, il entre et pique la clef du coffre-fort dans la sacoche de la secrétaire. Il s'empare de huit billets de 100 fr. contenus dans une enveloppe où était conservé 3900 fr. Il ferme le coffre et regagne la fête qui se déroule dans l'atelier. Une vingtaine de minutes après, il recommence le même manège. Personne, à part lui, ne saura jamais si, comme il le prétend, saisi de remords, il a ouvert à nouveau le coffre pour remettre les billets en place ou s'il voulait, après réflexion, s'emparer du solde de l'enveloppe. La secrétaire l'a en effet surpris en flagrant délit. L'enveloppe était dissimulée sous des vêtements de travail, les 800 fr. étaient encore dans sa poche. Le doute sur ses intentions est très mince, surtout que s'il a indiqué d'emblée la cachette de l'enveloppe, il a dissimulé adroitement les huit billets sur sa personne et qu'ils n'ont été découverts qu'à la seconde fouille faite par la police.

M. Cornu estime que la société doit être défendue contre ce genre d'individu. Sorti de prison en octobre, après avoir purgé une peine de deux ans, il vole à nouveau en décembre. De plus, en raison de sa vie malheureuse, M. F. a déjà bénéficié de plusieurs sursis et d'une décision de grâce que lui a accordé le Grand Conseil fribourgeois. Dans ces conditions, M. Cornu estime qu'une peine d'internement s'impose. Il réclame donc une peine de prison de huit mois ferme, transformée en un internement d'une durée non limitée.

M^e P. Aubert prononce une remarquable plaidoirie. L'acte commis par M. F. n'a pas été prémédité. L'alcool a joué un rôle dans l'affaire, il a cédé à un mouvement impulsif, et la tentation a été trop forte. Il a, de plus, toujours prétendu avoir voulu remettre les 800 fr. à leur place. On peut se livrer à des appréciations sur la réalité de cette volonté d'effacer son geste coupable; il n'en reste pas moins qu'un doute subsiste et qu'il doit profiter à l'accusé. Pour M^e P. Aubert, son client reste récupérable; une peine d'internement est de trois ans au minimum. Elle ne peut pas servir à un reclassement de M. F. dans la société; toutes ses condamnations précédentes sont là pour le démontrer. Les maisons de redressement ont eu sur lui un effet contraire. Il faut tenter de l'entourer durant la peine de prison à laquelle il sera condamné, le faire travailler et le surveiller par la suite. M. F. a démontré sa bêtise intense dans cette dernière affaire; ce n'est pas un mauvais type. Les larmes qu'il a versées durant l'audience sont sincères. M^e Aubert demande donc au tribunal de renoncer à prononcer l'internement. Au moment où le Code pénal suisse est en révision, il est bon de se montrer libéral, et de ne pas user des armes contenues dans le code actuel et qui seront révisées demain.

LE VERDICT

M. F. est condamné à 9 mois de prison sans sursis. Il pourra déduire de sa peine 90 jours de préventive subie. De plus, il paiera les frais, soit 700 fr. Le tribunal renonce à l'internement et donne une dernière chance au condamné d'effectuer un retour sur lui-même. Celui-ci remercie le tribunal qui, encore une fois, lui fait confiance. Espérons qu'il s'en montrera digne.

E. M.

Le Locle

Les candidats socialistes
au Grand Conseil

Le Parti socialiste du district du Locle présentera les candidats suivants au Grand Conseil:

Béguin Raymond, horloger, député, Les Brenets; Eisenring Henri, conseiller communal, député; Felber René, conseiller communal, député; Graber Jean-Pierre, étudiant; Hatt Adolphe, secrétaire syndical, député; Jambe Louise, professeur; Maréchal André, horloger; Montandon Pierre, dessinateur; Schlaeppli Alfred, horloger retraité; Schulz Ernest, maître de travaux manuels, député.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Trois Enfants dans le désordre».
CINÉMA CASINO: 20.30, «La Femme du Sable».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne.
(Des 21 h., le No 17 renseignera.)

POLITIQUE NEUCHÂTELOISE
Problèmes de l'adolescence

L'éducation étant le plus vieux métier du monde, il est évident que tout est dit, répété, entendu, compris, adopté, trié, inventé.

Cependant, les relations qui nous lient aux adolescents prennent aujourd'hui une forme nouvelle: nous avons tendance à les situer à un niveau égal à celui de l'adulte. Nous sommes obligés de nous appuyer sur des forces dynamiques, efficaces, susceptibles de s'adapter très rapidement aux bouleversements et au rythme de la vie moderne. Nos adolescents sont les garants de notre avenir et nous les chargeons d'une multitude de responsabilités: nous les consultons, nous les engageons professionnellement très tôt; leurs études sont plus diversifiées et plus complexes et, parallèlement, nous devons considérer que nous ne mettons pas à leur portée tous les outils nécessaires à leur engagement. C'est pour ceci qu'ils manifestent, qu'ils expriment, qu'ils contestent, en un mot qu'ils nous font connaître leurs exigences.

Notre société est privilégiée de posséder une jeunesse qui exprime sa volonté d'intégration à la vie professionnelle, culturelle, civique et sociale et qui, à son tour, non pas tellement de contestation, mais de sécurité, de conseils, de forces qui lui permettent d'assumer ses besoins de responsabilité, de liberté, d'autonomie. Bien entendu, son intégration se fait au rythme d'une course lunaire qui voit défilier les notions d'évaluation, de décision, d'action, de rêves merveilleux, de passions, le contrôle devenant le privilège des faits, faits qui ont du reste tendance à nous désorienter. Pourtant, jamais les liens parents-adolescents, société-jeunesse n'ont été aussi indispensables pour les uns comme pour les autres. L'adolescent souhaite la présence de l'adulte qui et forcément l'image de son devenir; l'adulte, lui, veut croire, doit croire aux valeurs propres de la jeunesse. Aux questions de l'adolescent, les parents se doivent de répondre. Aux problèmes de la jeunesse, la société se doit d'être attentive, les autorités d'agir, la collectivité de participer.

Car nous sommes en ceci responsables que nous connaissons le prix de cette liberté et de cette autonomie que souhaitent nos adolescents; nous devons donc leur apporter non seulement toute notre aide, mais toutes nos exigences, qu'il serait intéressant, à vrai dire, de redéfinir sans trop tarder.

La preuve nous est donnée que les problèmes de l'adolescence sont intimement liés aux problèmes des adultes. On peut donc supposer que c'est ensemble qu'ils doivent être évalués et solutionnés.

M. JAQUIER,

Val-de-Travers
Candidats socialistes
au législatif cantonal

Les socialistes du Val-de-Travers ont choisi les candidats suivants au Grand Conseil:

Abraham Adam, mécanicien, Môtiers, député; Gilbert Dubois, menuisier, Buttes; André Dupont, facteur PTT, Couvet, député; Armand Flückiger, Travers, député; Marcelle Fumasoli-Blanc, ménagère, député; Jean Gerber, secrétaire syndical, Fleurier; Maurice Tuller, mécanicien, Saint-Sulpice.

NEUCHÂTEL: Nouveaux professeurs honoraires à l'Université. — Samedi dernier, à l'Université, en présence du recteur, le chef du Département de l'instruction publique a remis le diplôme de professeur honoraire à quatre anciens professeurs de l'Université auxquels le Conseil d'Etat, sur proposition du Sénat, vient de décerner ce titre. Il s'agit de MM. Charly Guyot et Werner Günther, de la Faculté des lettres, de M. Jean-Daniel Burger, de la Faculté de théologie, qui ont pris leur retraite à la fin de l'année universitaire écoulée, et de M. Max Petitpierre, de la Faculté de droit, qui a fêté récemment ses 70 ans.

NEUCHÂTEL. — Au Tribunal correctionnel: il volait les libraires. — J.-L. R., 21 ans, s'introduisait de nuit au moyen de fausses clés dans les magasins de librairie qui l'occupaient comme employé, à Lausanne et à Neuchâtel. Il s'emparait alors d'argent, de livres et de machines à écrire. Tenant compte de son jeune

Le droit au logement

Henri Eisenring (soc., Le Locle) a déposé la résolution suivante au Grand Conseil, qui, espérons-le, sera acceptée à une grosse majorité:

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel, constatant:

a) que la pénurie de logements demeure très sérieuse dans de nombreuses régions du pays;

b) que le Conseil fédéral déclare ne pas être en mesure de soumettre au peuple suffisamment tôt l'initiative du Mouvement populaire des familles, sur le droit au logement et la protection de la famille, pour que l'éventuelle loi d'application puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1970,

considérant que l'absence de mesures de protection des locataires au 31 décembre 1969 entraînerait de fâcheuses répercussions d'ordre économique et social,

en vertu du droit d'initiative des cantons, demande au Conseil fédéral de proposer aux Chambres fédérales la prorogation des dispositions légales concernant la surveillance des loyers, la limitation du droit de résiliation et l'ajournement du terme de déménagement, pour les cantons et les communes dans lesquels ces mesures sont actuellement en vigueur.

âge, le tribunal l'a condamné à un an de prison avec sursis. De plus, il paiera les frais de la cause, soit 1200 fr.

CHRONIQUE JURASSIENNE

MOUTIER

Une politique trop souvent incomprise

Certains s'étonnent de voir la Municipalité multiplier les demandes de crédits, pensent qu'il faudrait s'en tenir à l'indispensable et renoncer à toute dépense dont la justification ne serait pas immédiate.

La politique communale en matière de réservation de terrains pour les besoins futurs est ainsi, par exemple, trop souvent incomprise et critiquée. Un effort particulier d'information est donc nécessaire pour justifier, en l'occurrence, la demande de crédit de 958 300 fr. pour l'achat de 18 976 m² de terrain à l'hoirie Glauser. Le citoyen appelé à se prononcer par les urnes sur cet objet les 21, 22 et 23 mars prochains, doit être bien renseigné sur les motifs qui ont conduit les autorités à proposer cette transaction.

Ces dernières années, le service d'urbanisme a été fortement sollicité par des amateurs de terrains désirant construire, qui sa maison individuelle, qui un bâtiment locatif. Les parcelles communales encore disponibles pour des maisons familiales ou des petits locaux sont actuellement toutes réservées ou vendues. Comme la demande est toujours relativement forte, il semble nécessaire de pouvoir satis-

faire ces personnes qui, si elles n'obtiennent pas satisfaction à Moutier, pourraient malheureusement être amenées à quitter la localité.

En outre, très souvent, les parcelles nécessaires pour des besoins publics ne peuvent être acquises que par échange. Une réserve de terrain est donc indispensable pour éviter la paralysie dans le développement de certaines infrastructures communales.

Parmi les besoins futurs, il est utile de mentionner une nouvelle école secondaire, une nouvelle école primaire, le développement du centre sportif, etc. Et ici, si le terrain de l'hoirie Glauser ne pouvait être utilisé directement pour ces équipements, il pourrait au moins servir de monnaie d'échange.

Il faut relever encore que cet achat représente une des dernières occasions pour la commune d'acquiescer une surface de cette dimension et d'un seul tenant.

Pour respecter enfin, dans la mesure du possible, les propriétés situées au nord de ce terrain, il sera étudié un plan de lotissement qui ne pourra pas être aussi détaillé, pour diverses raisons, que celui des quartiers nord-ouest.

Place du Gaz

La Chaux-de-Fonds

Dès samedi, jusqu'au lundi de Pâques
ouvert tous les jours,
nouveautés et nombreuses

attractions foraines

Eblouissement dans les couleurs, raffinement dans la coupe, recherche de souplesse et de séduction, c'est la grande fête du Printemps. Une collection qui vous ravira et vous séduira, de très beaux modèles, des créations de charme et d'élégance, toutes les dernières tendances, vous les découvrirez à nos différents rayons «Mode».

Les plus ravissants ensembles et les robes les plus charmantes sont les atouts majeurs de cette plaisante saison.

Tailleur, lainage façonné, entièrement doublé, grand col dégagé, fausses manchettes blanches, poche imitation, jupe légèrement évasée, tons beige, marine, noir 189.-

Ensemble robe et manteau, Crimplène entièrement doublé, col tailleur, 2 poches dans coutures, robe à manches courtes, beige, marine, gris 249.-



0601/02.12.9.1

Gonset

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES
Serre 59

et CHARLES-NAINE 7
IL SERA VENDU

Belles palées et bondelles vidées
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
Cabillauds
Truites et brochets vivants
Beaux poulets de Houdan frais
Beaux poulets hollandais frais
le kilo, 6.50
Beaux petits coqs du pays
Belles poules
Beaux lapins frais du pays
Cuisses de grenouilles

Se recommande
F. MOSER
Tél (039) 2 24 54
On porte à domicile

PIANO

On demande à acheter, bas prix, paiement comptant, piano brun en bon état, pour jeune apprenti du Technicum, au Locle. — Faire offre avec indication de prix et de marque sous chiffre F 9604 E au bureau de la « Sentinelle », 2300 La Chaux-de-Fonds

Au printemps!
Votre CURE efficace
Circulan
Circulan homme
Circulan femme
Circulan



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique

le projet présenté par M. Marc von Allmen, architecte à Neuchâtel, au nom de la fabrique OGIVAL S. A., à La Chaux-de-Fonds, pour l'agrandissement de la fabrique à la rue des Crêtets N° 81.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 20 mars au 3 avril 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus. CONSEIL COMMUNAL

A louer
A louer machines à écrire, à calculer, à dactyler, au jour, à la semaine, au mois
chez REYMOND, tél. (039) 3 82 82, Serre 66, La Chaux-de-Fonds

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64
ARNOLD WÄLTI
LA CHAUX-DE-FONDS
Economie 20 Jour et nuit
Cerueils — Formalités — Transports
Prix modérés

Une bonne publicité: Le Peuple - La Sentinelle

GENÈVE

Les propos libres du père Gnagnu

Sur le front du lac, la guerre navale est déclarée. Le Salon, en ouvrant ses portes à une belle section nautique, ne se doutait pas que les gens du lac allaient devoir affronter une lutte sans merci. Non pas cette fois contre les éléments naturels, mais contre un ennemi beaucoup plus sournois, beaucoup plus méchant. Plus qu'un coup de tabac, un véritable raz de marée.

En effet, dès l'ouverture du Salon, des centaines de voitures stationnées aux alentours de l'exposition ont vu leur pare-brise se fleurir, non pas du traditionnel papillon délicatement glissé par

les mains de nos contractuels, mais d'un prospectus proposant des rabais allant jusqu'à 25% sur quelques marques de voitures et de moteurs marins.

Ce fut un beau tollé parmi la gent exposante. Mais que faire?

Une plainte a été déposée à la gendarmerie, la distribution de prospectus étant interdite sur la voie publique.

La liberté du commerce est une chose, les coups tordus resteront nue belle vacherie.

Il est à souhaiter que l'acheteur ne sera pas dupe.

Le père Gnagnu.

Ceci arrivera

RENCONTRE DES EMPLOYÉS DE BANQUE

Le Comité directeur de l'Union européenne des associations de personnel de la banque (UEB) siègera dans notre ville les 24, 25 et 26 mars. A l'occasion de cette réunion il délibérera sur différentes questions touchant le statut des employés de banque, telles que la politique des gratifications, l'échelle mobile des salaires et l'intervention de l'Etat dans les discussions entre délégués du personnel et représentants du patronat.

Pendant leur séjour à Genève, les dirigeants de l'UEB seront reçus par le Bureau international du

travail qui, cette année, célèbre son cinquantenaire.

Cela est arrivé

INAUGURATION A LANCY

Sous la présidence de Bernard Magnin, vice-président du Conseil municipal, les autorités de Lancy ont inauguré un bassin scolaire de natation.

Après un couplet de compliments dit par des enfants, André Chavanne coupa le ruban aux couleurs de la commune.

Devant l'assemblée intéressée on entendit tour à tour M. A. Bernasconi, conseiller administratif, H. Rosselet, maire de Lancy, et André Chavanne, chef du Département de

l'instruction publique. Le premier devait déclarer que les cités étaient devenues inhumaines par absence d'urbanisme d'abord et parce qu'au nom de la liberté on avait laissé faire n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment. Henry Rosselet déclara que rien n'était de trop pour la jeunesse et que le triste exemple d'un monde où la raison du plus fort était toujours la meilleure, incarnée par la force brutale ou la puissance de l'argent étaient les raisons de la réaction contestataire des jeunes. Il insista pour que des moyens nouveaux tels ce bassin de natation soient mis à la disposition des jeunes pour leur instruction et leurs loisirs.

Carmen Rosselet.

VAUD

Au Conseil communal de Lausanne

En ouvrant cette troisième séance de l'année, M. le président P. Guignard (rad.) procède à l'assermement de notre camarade Maurice Cardinaux, remplaçant de Roland Panchaud, démissionnaire.

DERNIERS HOMMAGES

Le conseil rend les derniers hommages à MM. Ernest Ansermet, bourgeois d'honneur de la ville de Lausanne, Maurice Baudat, René May, anciens conseillers communaux, Edmond Gilliard, professeur et écrivain, Jean Peitrequin, ancien syndic de Lausanne, et Louis Meylan, professeur de pédagogie.

CORDIAL SALUT

Le président salue à la tribune publique une délégation de la Municipalité de Morges.

COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

Le conseil prend connaissance d'une communication municipale au sujet d'un concours d'idée concernant l'aménagement de la place Saint-François.

Des remerciements sont adressés au conseil par le Club équestre de Lausanne, pour l'octroi de subventions en sa faveur.

L'AVIVO proteste contre l'insuffisance de l'augmentation des rentes AVS, augmentation absorbée en grande partie par le coût de la vie constamment en hausse.

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Notre ami Jacques Teuscher est élu à main levée à la Commission permanente des finances.

INTERPELLATIONS ET DÉPÔT DE MOTIONS

Le conseil a entendu une interpellation de M. F. Ganière au sujet de la destination d'un terrain à la Grangette jadis acquis par la commune en vue de la construction d'un bâtiment scolaire. M. le syndic répond immédiatement et rassure l'interpellateur en relevant que la commune de Lausanne a abandonné ce terrain car frappé d'alignement; une transaction sera faite très bientôt pour l'achat d'un nouveau terrain pour la construction d'un collège.

M. A. Gardial (rad.) développe une motion relative aux principes et conditions qui régiront l'enseignement commercial élémentaire à Lausanne. Cette motion est renvoyée à une commission. Il en est de même de celle de M. J.-P. Delamuraz (rad.) demandant que l'on fasse un inventaire et que l'on donne les critères selon lesquels s'opère le partage des charges entre la commune, l'Etat et les autres communes, dans le financement des tâches publiques à réaliser par ces collectivités.

Quant à M. J.-D. Husson (rad.), lui, il dépose un motion demandant un rapport global sur les intentions municipales quant au développement urbanistique de la ville de Lausanne.

Notre ami Alfred Ganière interpellé au sujet de l'utilisation des terrains libérés par le transfert de l'aérodrome de la Blécherette à Etagnières. Il demande un projet d'ensemble pour la mise à la disposition de ces terrains à des constructeurs de logements.

L'ESPLANADE DE MONTBENON

M. A. Benoit, au nom de la Commission des pétitions, rapporte sur la pétition du mouvement pour la défense de Lausanne au sujet de l'aménagement de l'esplanade de Montbenon. Cette pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

INTERPELLATION SUR LA SURVEILLANCE DES LOYERS

M^{me} Marguerat interpellé au sujet de la surveillance des loyers à Lausanne. Elle demande ce que la Municipalité compte faire à la fin de l'année 1969. M. Dutoit, directeur des travaux, après avoir fait un tour d'horizon sur le marché du logement signale certains abus de la part de propriétaires. Etant donné l'état actuel de la construction, il faut souhaiter que le Conseil fédéral permette aux cantons de prendre des mesures adéquates.

A la suite de la réponse municipale, M^{me} Marguerat dépose un ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

En outre le conseil a :

■ adopté un préavis concernant les chiens dans les promenades et les parcs publics. Rapp. M^{me} Liliane Bergier (lib.);

■ admis le préavis ayant trait au nouveau chemin de la Grangette, tronçon compris entre la route d'Oron et le réservoir de la Gran-

gette. Rapp. M. J.-P. Desarzens (rad.);

■ ratifié le plan d'extension partiel des terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, le chemin de Rovéraz et le chemin du Devin. Rapp. M. J.-P. Abbühl (pop.);

■ donné l'autorisation de plaider contre la S.I. Claire-Fontaine S.A. à Montchoisi. Rapp. M. M. Meylan (lib.);

■ admis l'élargissement de l'avenue des Bergières et des chemins du Grey et du Vélodrome. Rapp. M^{me} J. Marguerat (rad.). Que voilà une décision bienvenue pour les piétons et les usagers des chemins de Boissey et du Grey;

■ adopté le préavis concernant la déviation de la canalisation d'amenée des eaux du Pont-de-Pierre à Belmont-sur-Lausanne. Rapp. notre ami Charles Genaine;

■ entendu la réponse municipale par la voix de M. le syndic G.-A. Chevallaz, à l'interpellation de M. F. Porcellana demandant que les personnes âgées et handicapées puissent bénéficier de prix réduits sur le T.L.M. le syndic annonce que des contacts ont été pris et il faut attendre l'enquête en cours auprès des communes environnantes et des T.L. F. Ch.

Assemblée du Cartel syndical vaudois

Le Cartel syndical vaudois a tenu, samedi après midi, son assemblée ordinaire des délégués.

Placée sous la présidence de notre ami Charles Genaine, président, cette assemblée s'occupa de plusieurs questions qui intéressent les 43 000 syndiqués vaudois.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Les 194 délégués présents entendirent le rapport présidentiel sur l'activité du CSV pendant l'année 1968 et le rapport du caissier, notre ami Albert Brandt, sur l'état financier.

En parcourant le rapport présidentiel l'on constate que le mouvement syndical en Pays de Vaud se trouve engagé dans de nombreux problèmes tels que l'assurance maladie généralisée, la médecine du travail, l'institution éventuelle d'une quatrième semaine de vacances pour les apprentis et enfin la jeunesse face au mouvement syndical.

Ces problèmes qui méritent un examen approfondi furent discutés tant avec les autorités qu'avec les responsables des fédérations syndicales. Constamment la direction du CSV s'est efforcée d'élargir l'influence du mouvement syndical et c'est ainsi qu'elle a obtenu du Conseil d'Etat l'augmentation du nombre de ses membres à l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs.

Au sein du Conseil d'administration de la Caisse de compensation, les représentants du CSV ont bataillé pour que le maximum des rentes complémentaires de l'AVS et de l'AI fut octroyé aux bénéficiaires de ces deux institutions fédérales.

Après avoir adopté le rapport pré-

sidentiel, le rapport des comptes et procédé à la nomination d'un membre à la Commission de vérification des comptes les délégués abordèrent les

QUESTIONS GÉNÉRALES

Tout d'abord, il fut décidé de créer un service d'information, service dont l'absence se fait cruellement sentir pour le mouvement syndical vaudois. C'est notre collaborateur et ami K. Schaefer qui a été chargé de cette tâche. Nous qui connaissons les qualités journalistiques de notre jeune ami sommes certains qu'il accomplira son activité avec compétence. Bonne route donc à Schaefer.

Les délégués, après avoir entendu un rapport de C. Genaine, approuvèrent la participation du CSV à la fondation qui construira et exploitera le Foyer pour apprentis du canton de Vaud et la Maison des jeunes à la rue du Pré-du-Marché, à Lausanne. Cette participation est de 50 000 fr.

Ils entendirent également un rapport de S. Dick, président du Cartel syndical yverdonnois, sur l'action de l'Œuvre suisse d'éducation ouvrière, action fort appréciée notamment dans l'organisation des camps de vacances en faveur d'enfants.

Enfin, l'assemblée décida l'organisation d'une concentration syndicale le 22 juin prochain à Morges; elle coïncide avec le quarantième anniversaire du Cartel syndical vaudois.

Aux termes de ces intéressants débats qui furent suivis avec beaucoup d'attention, une résolution fut adoptée à l'unanimité; elle traite de la crise du logement, de l'assurance maladie et de la médecine du travail. Nous la publierons très prochainement. F. Ch.

L'assurance maladie craque

C'est sous ce titre général que le Mouvement populaire des familles organise actuellement des conférences-débats dans les principales villes de Suisse romande. Au total, cinquante conférences doivent permettre à un vaste public de s'exprimer sur la condition faite aux personnes assurées et de prendre connaissance du projet présenté par le Mouvement populaire des familles. Cette action vient à son heure, au moment où la commission d'experts va commencer ses travaux. Celle-ci est convoquée pour le 25 mars et compte 50 experts venus de tous les milieux intéressés, y compris le Mouvement populaire des familles. Lors de la révision antérieure de la LAMA en 1964, on ne s'était pas préoccupé de l'opinion publique. Aujourd'hui les choses ont changé et chacun a la possibilité de s'exprimer avant que ne débutent les travaux de la commission.

En ce moment, l'opinion publique est particulièrement sensibilisée à la suite de la hausse des primes des caisses d'assurance maladie et des tarifs médicaux et hospitaliers toujours plus élevés. Le système actuel est tel que la solidarité ne joue pas en plein. Elle est inexistante entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. La classification des assurés selon leur revenu accentue encore cette absence de solidarité. D'autre part, le système actuellement en vigueur est antisocial. Le patient fortuné exige de son médecin des soins plus coûteux (radiographie, utilisation d'un nouveau médicament) que celui de condition modeste. En payant très peu de cotisations en plus, le premier coûte infiniment plus cher à sa compagnie d'assurance.

LA SÉCURITÉ PAR LA SOLIDARITÉ

Le projet du Mouvement populaire des familles a été longuement mûri avant que le texte définitif soit mis sur pied. Les travaux ont commencé dès 1960 et l'étude du financement a été effectuée par un spécialiste en assurance maladie.

Le projet a pour base les deux articles suivants de la Constitution : article 34 bis : « La Confédération introduira par voie législative l'assurance en cas d'accidents et de maladie en tenant compte des caisses de secours existantes. Elle peut déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens. »

Article 34 quinquies : « La Confédération instituera, par voie législative, l'assurance maternité. Elle pourra déclarer l'affiliation obligatoire en général ou pour certains groupes de la population et astreindre à verser des contributions même des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance. Elle peut faire dépendre ses prestations financières d'une participation équitable des cantons. »

Les bases morales en sont la solidarité et la confiance. Solidarité des bien-portants envers les malades, des hauts revenus à l'égard des petits revenus, des célibataires et des couples sans enfants envers ceux qui ont charge de famille, des employeurs envers les employés des cantons financièrement riches envers ceux qui le sont moins. Confiance est faite à ceux

qui exercent une profession médicale ou paramédicale pour un usage normal de l'assurance généralisée.

Le projet prévoit que toute personne domiciliée en Suisse est assurée, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité et son état de santé. L'assuré a le libre choix de son médecin et de sa caisse de maladie. Celle-ci fonctionnera comme tiers-payant et non comme tiers-garant. Dans ce dernier cas, l'assuré paie les factures et se fait rembourser ensuite par sa caisse. Si le Mouvement populaire des familles propose le tiers-payant c'est pour éviter aux assurés de payer d'abord et de n'être remboursés que plus tard.

Tout assuré a droit aux prestations en cas de maladie, d'accident et de maternité. La Caisse nationale suisse en cas d'accidents continue à couvrir les risques d'accidents professionnels. En demandant sa feuille, l'assuré devra verser une taxe de 10 fr., ce versement devant être un frein aux abus de consommation médicale.

L'assurance généralisée couvre complètement et durant un temps illimité les frais médicaux et pharmaceutiques, les frais d'appareils non couverts par l'AI, les soins dentaires y compris les prothèses, les frais d'hospitalisation en chambre commune, les frais de cure dans des établissements spécialisés, les visites pré- et post-natales, les frais de pension et de soin du nouveau-né, le versement d'une prime d'allaitement maternel. En définitive, l'assuré ne prend à sa charge que la taxe de 10 fr., les suppléments pour montures de lunettes ou prothèses dont le prix dépasse ce qui est indispensible et la plus-value sur le prix de la chambre commune en cas d'hospitalisation en chambre privée ou en clinique.

De plus, la maladie, l'accident, la maternité ne doivent pas être une cause d'appauvrissement. C'est pourquoi, dès le premier jour et à 100%, l'assurance généralisée comprend la compensation pour perte de gain. Celle-ci est versée par l'assurance à l'employeur qui continue à servir les salaires à l'échéance normale. Si les salariés sont obligatoirement soumis à la compensation pour perte de gain, les personnes de condition indépendante ont la faculté d'y adhérer ou non.

QUE DOIVENT CÔUTER CES PRESTATIONS ÉTONNANTES?

La couverture des prestations, y compris les frais d'administration, représentera 9,58 % des revenus soumis à cotisation. Les indépendants paieront 7,68 % de leur revenu. Les salariés, 3,84 % et le même pourcentage à la charge des employeurs. 1,9 % de l'ensemble des revenus sera supporté par les pouvoirs publics.

Un ouvrier marié, père de trois enfants, avec un salaire de 1000 fr. sans allocation, paiera donc une contribution de 38 fr. 40 par mois. Son employeur paiera également 38 fr. 40 et les pouvoirs publics 19 fr., ce qui fait une cotisation totale de 98 fr. 80. Cet ouvrier sera assuré avec sa famille à 100 % pour les frais médico-pharmaceutiques, d'hospitalisation et les soins dentaires. S'il est malade, il touche son salaire de 1000 fr. par mois.

LA CONFÉRENCE-DÉBAT À VEVEY

Après Fribourg, Bienne, Delémont et Rolle, c'était au tour de la section locale de Vevey d'organiser une conférence présidée par M. René Schaefer, président du Mouvement populaire des familles. La salle du Conseil communal, avec plus de cent personnes, était bien remplie. Des invitations avaient été envoyées aux autorités publiques et religieuses, aux médecins, aux pharmaciens et aux représentants des caisses de maladie, aux partis politiques et aux syndicats.

Dans une première partie, le projet d'assurance maladie généralisée, tel que nous venons d'en donner un aperçu, fut présenté au moyen d'un spectacle audio-visuel d'excellente qualité. Puis un large débat permit une discussion des plus intéressantes. Il était dirigé par M. Jean Queloz, secrétaire général du Mouvement populaire des familles, qui sut toujours avec pertinence répondre aux questions posées, questions et remarques qui montraient avec évidence l'insatisfaction quasi générale provoquée par le système actuel. Ce fut du bon travail d'information et des félicitations doivent être adressées aux organisateurs de la manifestation, soit MM. et M^{me} Schaefer et Krieger et M. Bertogliati. Souhaitons que l'opinion publique, ainsi judicieusement informée, fasse pression sur ceux qui auront la lourde charge de prendre des décisions dont l'importance sera considérable. E. Isely.

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Parlé français
UN CERCUEIL POUR LE SHÉRIF
avec le géant des westerns: Anthony Steffen

Athénée Tél. 23 24 12
14.15, 16.30, 18.45, 21.00 18 ans
DERNIER JOUR
Tony Curtis et Henry Fonda dans
L'ÉTRANGLEUR DE BOSTON
En panavision et technicolor
Parlé français

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Première suisse
Un film de J. Deray
LA PISCINE
avec le couple Alain Delon et Romy Schneider, Maurice Ronet, Jane Birkin
Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
En première
Parlé français
Clint Eastwood, le héros des westerns, dans
UN SHÉRIF A NEW YORK
Seul, il lance un défi à la pègre de New York. En technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.30, 20.30 18 ans
Première vision
Un chef-d'œuvre monumental de la littérature moderne
ULYSSES
Parlé anglais, s.-t. franç.-allemand.
Faveurs suspendues

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision
Macabre... Mystérieux... Terrifiant!
LES MONSTRES DE L'ESPACE
James Donald, Andrew Keir, Barbara Shelley. Couleur Deluxe

Cinéc Tél. 22 74 99
14.15, 16.15, 18.15, 20.15 18 ans
2e semaine
Un film qu'on ne compare à aucun autre
ESCALATION
avec Claudine Auger, Lino Capolicchio, Gabriele Ferzetti
Version orig italienne, s.-t. fr.-all.

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 18 ans
En première vision
Version française
LE LAURÉAT (THE GRADUATE)
Le film génial de Mike Nichols
Panavision - Technicolor (Fav. susp.)

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Première vision
Parlé français - Technicolor
Coupable d'être innocent!...
CHANTAGE A LA DROGUE
avec Michael York, Jeremy Kemp, Susan George

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 18 ans
En première vision
Version originale anglaise sous-titrée
THE GRADUATE (LE LAURÉAT)
Le film génial de Mike Nichols
Panavision - Technicolor (Fav. susp.)

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Copie neuve - 1re édition
Un grand policier français
avec Louis Jouvet et Susy Delair
MONSIEUR ALIBI (COPIE CONFORME)
Un film de Jean Dreville

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.15 18 ans
2e semaine
Technicolor Parlé français
ROSEMARY'S BABY
Le film le plus curieux de la saison...
avec Mia Farrow, John Cassavetes

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 19 ans
Première vision
La femme la plus cruelle, la plus traquée du siècle
BONNIE PARKER (TERREUR DES ANNÉES 50)
La véritable histoire de Bonnie et Clyde

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
En première
John Wayne, le héros des films d'action
LES FEUX DE L'ENFER
avec Katherine Ross, Vera Miles
Parlé français - Ecran géant (70 mm.)

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20 h. 30 18 ans révolus En couleurs
SYNDICAT DU MEURTRE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

MANIFESTATIONS D'ÉTUDIANTS EN BELGIQUE ET AU DANEMARK

De nouvelles manifestations estudiantines se sont déroulées mercredi en Belgique.

La police est intervenue à plusieurs reprises, notamment à Gand et à Anvers, où l'on signale deux arrestations, mais pas de blessés, à la différence de ce qui s'était produit mardi, à Liège surtout.

Les manifestants obéissent à des motifs assez variés qui vont de la « contestation » en général à la demande d'une revalorisation de diplômes jugés sous-évalués par rapport à ceux des écoles équivalentes dans les autres pays du Marché commun.

Avec une centaine de pavés, arrachés de la place devant le Parlement danois à Copenhague, des manifestants étudiants, lycéens et apprentis

ouvriers ont formé, mercredi soir, un dessin de l'emblème de la faucille et du marteau.

Au nombre d'une dizaine de milliers, ces manifestants, après avoir défilé avec des pancartes à travers la capitale, se sont réunis sur la place pour protester vigoureusement contre l'ajournement d'un an de la réforme du « Fonds pour l'enseignement des jeunes ».

Parents, instituteurs et ouvriers en grand nombre s'étaient joints aux manifestants.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre et s'est dispersée dans le plus grand calme. Une cinquantaine de retardataires, qui d'ailleurs furent les auteurs de l'œuvre « artistique » de l'emblème communiste, ont également quitté la place dans le calme à la demande des policiers.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

LA PAIX EST-ELLE IMPOSSIBLE?

On se pose la question devant les récents événements. La conférence de Paris sur le Vietnam piétine et perd son temps en palabres, tandis que sur le terrain l'offensive du Vietcong et du Vietnam du Nord dure depuis plus de trois semaines. Le retrait envisagé des troupes américaines est renvoyé à plus tard. Au Proche-Orient, la guerre fait de nouvelles flambées sur le canal de Suez sans que les activités terroristes diminuent qui aggravent les représailles israéliennes. Les quatre Grands, qui cherchent une solution à ce conflit ne se sont pas encore mis d'accord. Au Nigeria, le gouvernement de Lagos refuse une offre de cessez-le-feu du Biafra, pour engager des pourparlers de paix. Le Gouvernement soviétique procède à de grandes manœuvres militaires pour protester contre l'élection du président de la République fédérale à Berlin-Ouest; ses troupes occupent la Tchécoslovaquie pour l'empêcher d'accorder au peuple une plus grande liberté.

A ces foyers déjà anciens se sont ajoutés les conflits armés entre les deux grands Etats gouvernés par les partis communistes. Sur l'Oussouri, un affluent du fleuve Amour dans l'Extrême-Orient soviétique, armées chinoises et soviétiques se sont livrées de sanglants combats renouvelés quelques jours plus tard avec de nombreux morts et blessés des deux côtés. La raison de ce conflit, une petite île dans le fleuve Oussouri qui forme la frontière « fraternelle » entre la Chine rouge et l'Union soviétique. La Chine prétend que l'île lui appartient; l'URSS, qu'elle est à l'intérieur de ses frontières! Les Soviétiques ont attaqué une patrouille chinoise; l'armée chinoise a riposté. Quatre cent mil-

lions de Chinois, au dire de Pékin, ont manifesté contre l'agression soviétique, plusieurs centaines de milliers de Russes ont attaqué l'Ambassade chinoise de Moscou. Dans les deux Etats communistes, on appelle le peuple au plus ardent patriotisme dans le style écoulé du siècle passé: « Défendre le sol chéri de la patrie! » On croirait entendre un député radical faire son discours au tir fédéral!

Cela au moment du cinquantenaire de l'Internationale communiste créée par Lénine contre le social-patriotisme! Et au nom de Marx qui a proclamé que les prolétaires n'ont pas de patrie! Combien on est loin de ce marxisme-léninisme dont les communistes de l'URSS et de la Chine rouge ont fait un évangile aussi peu respecté par eux que l'Evangile ne l'est par les Eglises.

Tous les congrès socialistes et communistes ont dénoncé le capitalisme comme fauteur de guerres. Avec raison, ils ont affirmé que la lutte des Etats capitalistes entre eux pour les colonies, les marchés, les positions stratégiques étaient les causes des guerres et du militarisme ruineux pour les peuples. Ils ont assuré que le socialisme apporterait la paix à l'humanité. Les statuts de l'Internationale communiste fixaient comme but la République mondiale des Soviets faisant disparaître les frontières des Etats nationaux rivaux.

Face à l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie et au conflit armé de l'URSS contre la Chine rouge en Extrême-Orient, à la psychose de guerre patriotique que les partis communistes développent dans les deux peuples, comme le font tous les Etats

capitalistes, on doit se poser la question: la paix est-elle possible dans le monde si les Etats communistes ne font pas mieux que les Etats capitalistes? Les congrès socialistes et communistes se sont-ils trompés en affirmant que le socialisme assurerait la paix au monde?... Ou bien si Marx et Lénine avaient raison, les Etats dits socialistes gouvernés par les communistes sont-ils restés capitalistes, nationalistes, patriotards et militaristes? La propagande communiste chinoise accuse le gouvernement de l'URSS d'être impérialiste et colonialiste et ses chefs d'être de nouveaux tsars. A-t-elle tort? et ne voit-elle que la paille qui est dans l'œil de son grand voisin? Les Etats dits socialistes sont-ils restés dans la phase du capitalisme d'Etat que Lénine, en 1918, dans la « Pravda » et au troisième congrès de l'Internationale communiste en 1921, assignait comme première étape de la Révolution russe vers le socialisme? Cette phase, réalisée par Staline, a créé une nouvelle classe dirigeante et privilégiée, la haute bureaucratie que Lénine dénonçait déjà avant sa mort.

Cela seul peut expliquer la dislocation du mouvement communiste international et la dégénérescence des divergences idéologiques en conflits armés entre Etats qui n'ont plus rien de socialiste et d'internationaliste. Je continue à penser que Marx et Lénine avaient raison et que la paix est possible, mais je tire des événements la conviction que les communistes d'aujourd'hui ont trahi la pensée de Marx et de Lénine et sont devenus des nationalistes chauvins.

Jules HUMBERT-DROZ.

Les conducteurs de la SNCF continuent la grève

La grève des conducteurs de la région sud-ouest de la SNCF reste au premier plan de l'actualité sociale. Dans l'industrie privée, en effet, le mouvement revendicatif ne s'étend pas. On a enregistré, au contraire, la reprise du travail dans un certain nombre d'entreprises affectées par des grèves commencées la semaine dernière. C'est le cas notamment chez Hachette, à Paris, où une grève typiquement « gauchiste » a pris fin après un accord avec la direction. A l'usine des poids lourds Savime, près de Caen, la grève des 24 ouvriers de l'atelier de peinture qui paralysait une partie de l'entreprise a pris fin également après un vote des grévistes qui se sont prononcés par 19 voix sur 21 votants — et sur demande de la CGT — pour la reprise du travail. Toujours à Caen, la « grève bouchon » d'une centaine d'ouvriers qui paralysait la Société

Métallurgique de Normandie s'est terminée également mercredi.

Mais à la SNCF on n'a enregistré aucune reprise du travail dans la journée de mercredi dans les 16 dépôts du Sud-Ouest. Des bruits pessimistes circulaient même sur une extension possible du mouvement des conducteurs, notamment au réseau du Nord. En fin d'après-midi, les résultats de la discussion entre la direction et les fédérations de cheminots — qui s'étaient entendus sur un ordre du jour des problèmes à étudier — laissaient percer l'espoir d'une amélioration du climat. Mais il faut attendre les réunions des grévistes dans les dépôts, jeudi matin, pour savoir si les négociations, manifestement souhaitées par les dirigeants syndicaux, pourront s'ouvrir. Il faut pour cela que les conducteurs du Sud-Ouest, faisant confiance aux responsables nationaux — qu'ils ont élus — reprennent le travail.

TRISTE BILAN AU BRÉSIL

A la suite des inondations provoquées ces derniers jours par des pluies torrentielles dans l'Etat brésilien d'Alagoas, 313 personnes au moins ont péri. Cependant, ces chiffres sont provisoires. Plus de 600 personnes sont portées disparues, selon les autorités, et on estime officiellement à 500 le nombre de morts. Plus de 20 000 personnes sont sans abri et ce chiffre est également provisoire.

Les crues dans la vallée du Mundau ont d'autre part causé de sérieux dégâts à l'agriculture et à l'élevage: les cultures ont été pratiquement détruites et des milliers de têtes de bétail ont péri.

Alors que les eaux commencent à baisser lentement, dans la localité de Sao José da Laje, les ruines de centaines de maisons émergent d'une mer de boue. 150 cadavres ont déjà été enterrés et les recherches se poursuivent. 200 personnes sont portées disparues et l'on a signalé trois cas de typhus. Cette localité de 10 000 habitants a pratiquement été détruite par les eaux.

A Uhiao dos Palmars, 300 enfants sont portés disparus. Le gouvernement fédéral et les autorités de l'Etat d'Alagoas ont mobilisé des effectifs de la police et de l'armée pour porter secours aux sinistrés.

Golda Meir en bonne compagnie!



Golda Meir, qui vient d'être appelée à la tête du Gouvernement israélien, est une socialiste fervente. Notre photo la montre entre notre rédacteur de politique étrangère, Jules Humbert-Droz, et sa femme, notre collaboratrice Jenny Humbert-Droz, lors d'une conférence internationale des femmes socialistes, en avril 1968, à Tel-Aviv. A cette époque, Golda Meir était secrétaire générale du parti Mapai (socialiste) dans les locaux duquel notre cliché a été pris. En face de Jenny Humbert-Droz, on reconnaît la socialiste bernoise E. Fafri.

EN QUELQUES LIGNES

REPRISE DU TRAVAIL CHEZ FORD

La grande majorité des quelque 40 000 ouvriers de la Ford britannique, qui étaient en grève depuis plus de trois semaines, ont repris le travail dès ce matin. Les ouvriers, qui se sont réunis mercredi dans les 23 usines de la firme automobile, ont en effet décidé d'accepter l'accord intervenu mardi soir entre la direction de Ford et les syndicats. Seuls quelques centaines de travailleurs tiendront encore des réunions jeudi avant de reprendre le travail. Ford pourra tourner à plein rendement dès vendredi. La grève a coûté plus de 30 millions de livres sterling.

● JÉRUSALEM. — Pour la première fois depuis qu'elle est premier ministre d'Israël, Golda Meir a reçu mercredi M. W. Barbour, ambassadeur des Etats-Unis, avec qui elle s'est entretenue de problèmes d'intérêts communs.

● PARIS. — « Françoise Moitessier informe son mari qu'il se trouve en tête dans la course autour du monde. Tous, en France comme en Grande-Bretagne attendent l'arrivée du « Josuah » à Plymouth. Très surprise, ne comprend pas pourquoi décidé changement itinéraire », tel est le texte d'un message que M^{me} Moitessier, la femme du navigateur solitaire qui vient de décider de faire un second tour du monde au lieu de revenir en Europe, a demandé à l'agence France Presse de bien vouloir transmettre à la South African Broadcasting Corporation, afin qu'il soit radiodiffusé par cette station.

● VERDUN. — Plus de cinquante après la première guerre mondiale, 15 000 bombes allemandes à ailettes, datant de 1917, ont été découvertes dans une sape de la forêt de Mont, dans la région de Verdun. Parfaitement conservées, ces bombes pèsent chacune 3 kg. et contiennent 1,7 kg. d'explosif.

● PARIS. — Le père Wenger, rédacteur en chef du journal « La Croix » depuis 12 ans, quitte ses fonctions pour des raisons de santé. Il reste toutefois à ce journal en qualité d'éditorialiste et de membre du Conseil de direction.

● BONN. — Le président Luebbe a fixé la date officielle des prochaines élections au Parlement d'Allemagne fédérale. Celles-ci auront lieu le 28 septembre 1969.

● LONS-LE-SAUNIER. — Un jeune homme de 23 ans, P. Vircondelet, demeurant près du village de Perigny dans le Jura a tenté hier soir au cours d'une crise de démence de tuer son père âgé de 70 ans, en déchargeant sur lui son fusil de chasse et a voulu ensuite lui trancher la gorge. Le père blessé à la hanche, a été hospitalisé mais P. Vircondelet, qui suivait depuis longtemps un traitement psychiatrique est resté retranché dans la maison.

● BERLIN. — Le président de la République fédérale allemande, M. H. Luebbe, est arrivé mercredi après midi à Berlin-Ouest, pour une visite de six jours.

● KARACHI. — Le vice-amiral A.-R. Khan, ministre de la Défense et de l'Intérieur du Pakistan, a déclaré mercredi au cours d'une conférence de presse que les émeutiers gagnaient du terrain. Il a annoncé que le gouvernement allait prendre de sérieuses mesures face à cette agitation croissante qui risque de plonger le pays dans l'anarchie.

● PARIS. — La voiture du ressortissant espagnol arrêté lundi soir au poste-frontière de Chalampe (Haut-Rhin) pour trafic de stupéfiants, ne contenait en réalité que des antibiotiques.

● GENÈVE. — Le premier ministre, M. Couve de Murville, posera dimanche la première pierre du centre international de la recherche sur le cancer à Lyon, annonce l'organisation mondiale de la santé.

● ROME. — Le pape se rendra à Kampala, en Ouganda, dans la deuxième moitié du mois de juillet.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES À PARTIR DU CINQUIÈME ENFANT!

Le POP fait des allocations familiales son cheval de bataille avant les élections. Un peu de démagogie paie toujours.

Mais là où les communistes ont seuls au pouvoir depuis plus de cinquante ans, c'est une autre histoire.

D'après une lettre de Moscou au « Monde », journal aussi sérieux et bien informé que la « Voix ouvrière », la presse soviétique discute le problème de la mère au travail qui doit laisser ses enfants en bas âge à la crèche. M^{me} Chavara, qui se félicite du système des crèches qui lui permet d'abandonner ses enfants pour ses divertissements, souhaite que soient réformés quelques-uns des aspects les plus rigides et les moins généreux du système soviétique qui ne verse des allocations familiales qu'à partir du cinquième enfant! Que diable, il faut des soldats pour envahir la Tchécoslovaquie et combattre les camarades chinois qui revendiquent une petite île de l'immense Sibérie. Selon que les communistes sont au pouvoir ou dans l'opposition, leur politique change du tout au tout. Souvenez-vous-en!

● NEW YORK. — Le débarquement de troupes britanniques à Anguilla est « un retour au colonialisme des siècles passés » a déclaré mercredi M. J. Gumbs, « pétitionnaire » d'Anguilla devant le comité de décolonisation de l'ONU. M. Gumbs a demandé que l'ONU « envoie un observateur à Anguilla pour y déterminer la volonté de la population ». Personne, a dit M. Gumbs, n'a le droit d'imposer aux Anguillais un système qu'ils ont rejeté.

DE GAULLE ET LE RÉFÉRENDUM

Le général de Gaulle pourrait démissionner de la présidence de la République dans le cas où le référendum du 27 avril prochain ne serait pas voté: telle est la signification donnée aujourd'hui par la plupart des observateurs à la déclaration faite à l'issue du Conseil des ministres hebdomadaire par le secrétaire d'Etat à l'Information.

Cette déclaration avait été, auparavant, approuvée par le chef de l'Etat. Elle indique que le général de Gaulle s'adressera une nouvelle fois aux Français vers le 10 avril. Il fera connaître, dans cette allocu-

tion, « ce qui peut le concerner » selon le résultat du scrutin. Ce scrutin est qualifié dans la même déclaration de « question de confiance qui est posée aux Français sur un sujet capital ». Le choix des termes, selon les observateurs, indique clairement que le président de la République ne continuerait pas à assumer ses fonctions au cas où il serait désavoué par la majorité de l'électorat. Une allusion à l'objet du référendum, « la participation », qui constitue, depuis plus de vingt ans, un des grands objectifs sociaux du président de la République, renforce cette interprétation.